



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 avril 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Valérie Trépanier à la suite de son décès.

10.05 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Jean-Luc Leblond à la suite de son décès.

10.06 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2025, à 19 h.

10.07 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459015

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 mars 2025.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484007

Déclaration pour souligner la Journée mondiale de la Terre qui aura lieu le 22 avril 2025 sur le thème "Notre énergie, notre planète"

15.02 Déclaration

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484008

Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, pour agir à titre de « célébrant compétent » afin de célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151009

Octroyer un contrat à Gestion S. Forget Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Maher dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale : 986 296,61 \$, taxes incluses, (contrat : 847 677,47 \$ + contingences: 84 767,75 \$ + incidences: 53 851,39 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public n° 852092.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1257151013

Octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour des travaux d'excavation de végétaux envahissants et de terrassement le long du boulevard Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 326 281,82 \$, taxes incluses, (contrat : 271 901,51 \$ + contingences : 54 380,31 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public n° 845406.

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1250269001

Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public n° 22-19535 octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 139 515,60 \$ taxes incluses (contrat : 116 263,00 \$ + contingences : 23 252,60 \$).

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255404001

Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » pour l'année 2025 et approuver la convention à cet effet.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255404005

Accorder une contribution financière de 172,46 \$, à L'Association des Artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence-film d'art « Comme une vague » de Marie Julie Dallaire.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484009

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 11^e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 29 mai 2025.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255404006

Accorder une contribution financière de 350 \$ à L'Association des Artistes de LaSalle inc. pour la célébration du 45^e anniversaire de sa fondation et du 30^e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254629002

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienveillance Mutuelle pour le Bien-être de la Femme pour la réalisation du programme souvenir du gala bénéfice qui aura lieu le 14 juin 2025.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817003

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 3 et 4 mai 2025 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817002

Accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de Lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens en Alberta, du 25 au 27 avril 2025.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259309005

Accorder une contribution financière de 128 368 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2025 et autoriser la signature de la convention à cette fin.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254629001

Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur l'accueil, la surveillance, la billetterie et l'utilisation du bar relié au bâtiment Centre Henri-Lemieux pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 au montant total de 798 301 \$ taxes incluses.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258157005

Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 5.4.2 : le programme de soutien aux nouveaux projets.

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258157007

Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258157006

Approuver les modifications au programme de soutien aux événements laSallois portant sur le nombre d'événement autorisé par organisme annuellement et sur le versement du soutien.

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1256152001

Autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à adopter la politique de reconnaissance et de valorisation du personnel de l'arrondissement de LaSalle.

30.05 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1258863002

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1256673001

Autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 39^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

30.07 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258891005

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2025.

30.08 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817004

Autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, au parc Riverside pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025. Tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

30.09 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255480002

Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

30.10 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255247004

Autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir deux processions, deux activités de levées de fonds et une fête dans le parc Ouellette. Autoriser la Paroisse Madre dei Cristiani à vendre des boissons alcoolisées, à organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser la présence d'un BBQ pour vendre de la nourriture lors de la fête du 25 mai 2025.

30.11 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817005

Autoriser la Ligue baseball mineure LaSalle (Les Cardinals) à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées et à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2025 au Stade Éloi-Viau.

30.12 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1253035003

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 février au 19 mars 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2025.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1257151007

Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1257151008

Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1257151010

Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Champlain à l'intersection de la 2^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

40.04 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1257151011

Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans la baie de virage à droite du boulevard Bishop-Power en direction nord à l'intersection du boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1257151012

Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire en direction sud sur le boulevard Guy Bouchard à l'intersection de la rue Louis-Hébert dans l'arrondissement de LaSalle.

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459011

Adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et de sécurité publique et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

40.07 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484010

Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0171 autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle.

40.08 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459005

Adopter le Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

40.09 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459006

Adopter le Règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaires, à préciser les classes d'usage pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des conditions d'autorisation.

40.10 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1245459064

Adopter le Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides - Résiduel

40.11 Règlement - Adoption

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adopter le Règlement 2098-LAS-208-1 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Central et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C01-12.

40.12 Règlement - Adoption

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adopter le Règlement 2098-LAS-208-2 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides à l'égard de la zone C02-07.

40.13 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459013

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le premier projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

40.14 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459002

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, la résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, (1550, rue Lapierre), la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

40.15 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1255459014

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 9638, boulevard LaSalle (lot 1 930 123).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1256456004

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance



Dossier # : 1255459015

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 mars 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 mars 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:43

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 12 mars 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-03-27



Dossier # : 1252484007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déclaration pour souligner la Journée mondiale de la Terre qui aura lieu le 22 avril 2025 sur le thème "Notre énergie, notre planète"

De souligner la Journée mondiale de la Terre qui aura lieu le 22 avril 2025 sur le thème "Notre énergie, notre planète".

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1252484007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déclaration pour souligner la Journée mondiale de la Terre qui aura lieu le 22 avril 2025 sur le thème "Notre énergie, notre planète"

CONTENU**CONTEXTE**

Au fil des ans, la Journée mondiale de la Terre est devenue un événement important dans le mouvement écologiste mondial, mettant en avant des préoccupations environnementales telles que la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, la dégradation des sols, la perte de la biodiversité et la conservation des écosystèmes.

La Journée mondiale de la Terre est un moment privilégié pour les gouvernements, les organisations et les individus de prendre des engagements en faveur de l'environnement. Elle est souvent marquée par des campagnes de sensibilisation, des manifestations, des nettoyages de l'environnement, des plantations d'arbres, des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et bien plus encore.

La Journée mondiale de la Terre est une occasion de rappeler que la Terre est notre maison commune et que nous devons la protéger pour les générations futures. C'est un moment important pour encourager l'action collective et individuelle en faveur de la durabilité environnementale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0116 (1242484017) - Journée mondiale de la terre

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

L'appui à la Journée mondiale de la Terre répond à l'orientation 5 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle :

Axe 5.1 : Sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables

Axe 5.2 : Contribuer activement à la réduction de notre empreinte carbone et à la protection de la biodiversité

Axe 5.3 : Assurer la résilience du territoire et des infrastructures

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-28

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1252484008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, pour agir à titre de «célébrant compétent» afin de célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement.

ATTENDU QUE le *Code Civil du Québec* (chapitre CCQ-1991) permet de demander au Directeur de l'état civil que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement, et les fonctionnaires municipaux.

Il est recommandé :

De demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, à titre de «célébrant compétent» pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:18

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1252484008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, pour agir à titre de «célébrant compétent» afin de célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le *Code civil du Québec* (art. 365 à 390 et 521.1 à 521.19) prévoit aux maires d'arrondissement, aux conseillers de la ville, aux conseillers d'arrondissement, de même qu'aux officiers municipaux qui en font la demande au Directeur de l'état civil, d'être désignés à titre de célébrants compétents de mariages civils et d'unions civiles. Madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, a manifesté l'intention d'être nommée «célébrant» afin de célébrer des mariages civils et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement. Cette désignation étant volontaire, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'une résolution afin de demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, pour agir à titre de «célébrant compétent».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Pour être nommé «célébrant compétent», une résolution du conseil d'arrondissement doit être adressée au Directeur de l'état civil lui demandant de désigner la personne susceptible d'être déclarée habile à exercer de telle fonction. Par la suite, le Directeur de l'état civil devra attribuer un numéro d'identification unique à inscrire sur la déclaration de mariage ou d'union civile. Une fois nommé, le célébrant sera autorisé à célébrer des mariages uniquement sur le territoire défini dans son acte de désignation et pour la durée de sa charge d' élu municipal.

JUSTIFICATION

Suite à cette désignation, des citoyens pourront s'adresser à madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, afin de célébrer des mariages civils et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Code civil du Québec* (chapitre CCQ-1991) (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19).

Conforme au Règles sur la célébration du mariage civil ou l'union civile, (chapitre CCQ, r. 3.1)
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2025-03-28



Dossier # : 1257151009

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer un contrat à Gestion S. Forget Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Maher dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale : 986 296,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 677,47 \$ + contingences: 84 767,75 \$ + incidences: 53 851,39 \$) – Appel d'offres public n° 852092 - Contrat A.P. 25-1950 (6 soumissionnaires)

D'octroyer un contrat à Gestion S. Forget Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Maher dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale : 986 296,61 taxes incluses (contrat : 847 677,47 \$ + contingences: 84 767,75 \$ + incidences: 53 851,39 \$) – Appel d'offres public n° 852092 - Contrat A.P. 25-1950 (6 soumissionnaires)

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2025-03-31 08:15

Signataire : Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Gestion S. Forget Inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Maher dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale : 986 296,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 677,47 \$ + contingences: 84 767,75 \$ + incidences: 53 851,39 \$) – Appel d'offres public n° 852092 - Contrat A.P. 25-1950 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2024-2026) permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs. En novembre 2023, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a confirmé l'admissibilité des projets; parc Leta-Graydon et parc Maher au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, pour un montant de 2 636k voir pièce jointe.

Ainsi, plus précisément le projet du parc Maher consiste à réaliser des travaux pour le réaménagement du parc existant, situé dans l'arrondissement de LaSalle sur la rue Boivin, à l'intersection de la rue Maher. Les travaux consistent en la construction d'aires de jeux pour enfants et d'un espace de détente, la construction de sentiers, l'installation d'équipements de jeu et de mobilier urbain ainsi que des travaux de plantation, de drainage et d'électricité.

L'arrondissement de LaSalle a sollicité ses professionnels à l'interne dans la conception et l'élaboration de plans, détails et devis pour l'aménagement du parc. L'arrondissement de LaSalle a sollicité à l'externe des services professionnels en ingénierie électrique pour la conception de l'éclairage, la réalisation des études d'éclairage, la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour ce volet. L'arrondissement de LaSalle a aussi sollicité à l'externe des services professionnels pour le volet surveillance des travaux du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1247151016 – 27 novembre 2024 (2247151016) - Accorder un contrat à Direktion 360 Inc., pour des services professionnels en ingénierie électrique pour l'éclairage et les travaux électriques dans le parc Maher dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 24 995,57 \$ taxes incluses - Demande de prix 838577, Contrat S.P. 24-1950.2 (3 soumissionnaires).

D1247151011 – 18 juin 2024 (2247151011) - D'octroyer un contrat à Les Services EXP Inc., pour des Services professionnels pour la surveillance de travaux de parcs dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 83 057,94 \$ (contrat : 70 364,70 \$ + contingence : 12 693,24 \$), taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 810065 – Contrat S.P 24.1941.1 - (1 soumissionnaire).

CA24200229 – 3 juin 2024 (1247151019) - D'octroyer un contrat à Gestion S. Forget inc., pour les travaux d'aménagement du parc Leta-Graydon (Dépense totale de 2 135 608,54 \$ taxes incluses : contrat: 1 729 237,69 \$ + contingences 172 923,77 \$ + incidences: 233 447,09 \$) - Appel d'offres public 816559, Contrat A.P. 24-1929.

D2247151003 - 28 février 2024 (2247151003) - D'accorder un contrat à 6005438 CANADA, INC (DWB

CONSULTANT)., pour des services professionnels en ingénierie électrique pour l'éclairage et les travaux électriques dans le parc Leta-Graydon dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 28 594,28 \$ taxes incluses (contrat : 23 828,57 \$ + Contingences : 4 765,71 \$) - Demande de prix 797964, Contrat S.P. 23-1929.1 (3 soumissionnaires)

D2247151006 - 11 mars 2024 (2247151006) – D'autoriser une dépense de 30 120,00 \$ non taxable pour la fourniture de mobilier urbain par la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux dans le cadre de l'aménagement du parc Leta-Graydon dans l'arrondissement de LaSalle.

CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001) - Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

DESCRIPTION

Le projet du parc Maher consiste à réaliser des travaux pour le réaménagement du parc existant, situé dans l'arrondissement de LaSalle sur la rue Boivin, à l'intersection de la rue Maher. Les travaux consistent en la construction d'aires de jeux pour enfants et d'un espace de détente, la construction de sentiers, l'installation d'équipements de jeu et de mobilier urbain ainsi que des travaux de plantation, de drainage et d'électricité.

JUSTIFICATION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour l'exécution de *Travaux de réaménagement du parc Maher dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques*, a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 13 février 2025. Un délai de 33 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2025. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Quelques addendas ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires : nombre de copie papier clause 2.6.4.b.

No 2: modification aux clauses techniques spécialisées parcs : siège de balançoire ADA pour enfants âgés 5-12 ans

No 3: modification aux clauses techniques spécialisées parcs : équivalence approuvée pour module de jeux de câbles 5-12 ans

No 4: modification au formulaire de soumission : quantités de bordure de béton et de revêtement en caoutchouc

No 5: modification au formulaire de soumission : quantités de revêtements en caoutchouc

Quinze (15) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions en pièce jointe) et six (6) ont déposé une soumission. Deux entreprises ont été déclarées non-conformes techniques.

Gestion S. Forget Inc. n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Gestion S. Forget Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Gestion S. Forget Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Gestion S. Forget Inc., déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, que le soumissionnaire n'est pas inscrit au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics

et dans la mesure où les plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le tableau des résultats suivants résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Total
1	GESTION S. FORGET INC.	847 677,47 \$
2	AMENAGEMENTS SUD-OUEST	877 501,85 \$
3	LANCO AMENAGEMENT INC.	929 064,11 \$
4	INSTALLATION JEUX-TEC INC.	1 030 261,14 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		961 254,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes		921 126,14 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		8,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		-847 677,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		21,54%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-113 576,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-12%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		29 824,38 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		3,5%

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé nos estimations à celles des adjudicataires et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 12% inférieur au montant de l'estimation ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Gestion S. Forget Inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 986 296,61 \$ taxes incluses, ou 900 620,27 \$ net de ristournes, incluant un montant de 84 767,75 \$ taxes incluses pour les contingences et de 53 851,39 \$ taxes incluses pour les incidences.

Le montant de contingences afin de couvrir les travaux imprévus correspondant à 10 % du coût des travaux.

Le montant des incidences afin de couvrir les dépenses de fourniture de mobiliers, de services professionnels diverses, de surveillance ainsi que des frais de laboratoire correspondant à 6,35 % du coût des travaux.

La dépense totale se répartie comme suit :

Description	SGPMRS
Contrat	847 677,47 \$
Contingences (10%)	84 767,75 \$
Incidences (13,5%)	53 851,39 \$
Total taxes incluses	986 296,61 \$
Total net des ristournes	900 620,27 \$

Pour octroyer ce contrat, un retour des crédits disponibles attribués au projet du parc Leta-Graydon pour 123 496.10\$ net de ristournes est requis pour respecter l'enveloppe globale accordée par le PRVPL pour l'arrondissement.

Un montant de 900 620,27 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 900 620,27 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Programme	Projet	2025	2026	Ult.	Total
34375 - Programme de réfection	Projet Maher	901	-	-	901
Total		901	-	-	901

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet.

La dépense de 25 K \$ est subventionnée à 50 % par le programme Ressource naturelle Canada, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 12.5K\$.

MONTREAL 2030

Le présent sommaire décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : avril 2025

Début des travaux : mai 2025

Fin des travaux : juillet 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 24 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division Soutien technique

Le : 2025-03-24



Dossier # : 1257151013

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour des travaux d'excavation de végétaux envahissants et de terrassement le long du boulevard Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 326 281,82 \$, taxes incluses, (contrat : 271 901,51 \$ + contingences : 54 380,31 \$) - Appel d'offres public 845406- Contrat A.P. 25-1956 (7 soumissionnaires).

D'octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour des travaux d'excavation de végétaux envahissants et de terrassement le long du boulevard Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 326 281,82 \$, taxes incluses, (contrat : 271 901,51 \$ + contingences : 54 380,31 \$) - Appel d'offres public 845406- Contrat A.P. 25-1956 (7 soumissionnaires).

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2025-03-31 11:52

Signataire : Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour des travaux d'excavation de végétaux envahissants et de terrassement le long du boulevard Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 326 281,82 \$, taxes incluses, (contrat : 271 901,51 \$ + contingences : 54 380,31 \$) - Appel d'offres public 845406- Contrat A.P. 25-1956 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire réaliser l'enlèvement permanente de végétaux envahissants préalablement aux travaux de la piste cyclable de l'Aqueduc Phase 1 (Section B) longeant l'avenue Champlain entre la limite de la 2e avenue et rue Gagné. Ces travaux permettront de créer un sentiment de sécurité aux cyclistes et à l'ensemble des usagers de la piste.

En 2023, le Service d'urbanisme et mobilité (SUM), a confirmé l'admissibilité du projet de la Piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B) par le programme 45000 : Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable

Un article 85 a été adopté en 2023 proposant les services de l'arrondissement de LaSalle pour la prise en charge de la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B). Projet SUM_LAS24-0304

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0435 – 4 novembre 2024 – 1247151032 - D'accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., au montant de 1 775 110,52 \$ taxes incluses pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 722 660,15 \$, taxes incluses, (contrat : 1 775 110,52 \$ + contingences 355 022, 10 \$ + incidences : 592 527,53 \$) - Appel d'offres public 832943- Contrat A.P. 24-1939 (7 soumissionnaires);

CA24 20 0268 - 8 juillet 2024 - 1247151020 - D'autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour y aménager et maintenir une piste d'habiletés de vélo (pumptrack) le long du canal de l'Aqueduc; et de mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

DESCRIPTION

Le projet consiste à l'excavation de végétaux envahissants et de terrassement le long du Boulevard Champlain entre la limite de la 2e Avenue et la rue Gagné.

Environ 3500 m.ca de végétaux envahissants seront enlevés et remplacés par du gazon en plaques.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant devra tenir informé le SUM de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de l'ensemble de ces travaux.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO.

Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 6 février 2025. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 février 2025. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addenda ont été émis :

No 1: Précision aux IAS pour le nombre de copie requise.

No 2 : Dépôt de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale.

Dix (10) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres. Sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit 70 % des preneurs de cahier des charges. Une entreprise a été déclarée non-conforme administrativement.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Total
1	LANCO AMENAGEMENT INC.	271 901,51 \$
2	GROUPE DAMEX INC.	332 984,85 \$
3	Construction C. Cusson inc.	411 408,88 \$
4	INDY-CO INC.	548 496,90 \$
5	PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	574 731,28 \$
6	SAHO CONSTRUCTION INC.	787 406,29 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		527 279,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes		487 821,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)		215 920,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		79%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		515 504,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		190%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-255 377,86 \$

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	52%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	61 083,33 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	22%

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 51.57% inférieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant le remblai, l'ensemencement et le gazon. Considérant le volume de soumissions reçu sous l'estimé réalisé et le marché des dernières années qui était à la hausse, nous concluons que le marché se stabilise et qu'il y a un engouement pour ce projet sorti en appel d'offre tôt pour le printemps 2025.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Lanco Aménagement Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Lanco Aménagement Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Lanco Aménagement Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Lanco Aménagement Inc. déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat sera financé par les incidences du projet SUM_LAS24-0304 - réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

La répartition des coûts est détaillée dans le tableau ci-dessus.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	236 487,50 \$	11 824,38 \$	23 589,63 \$	271 901,51 \$	248 282,31 \$
Contingences (20%)	47 297,50 \$	2 364,88 \$	4 717,93 \$	54 380,31 \$	49 656,46 \$
Total	283 785,00 \$	14 189,26 \$	28 307,56 \$	326 281,82 \$	297 938,78 \$

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2025	2026	Ultérieur	Total
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	298		0	298
Total	298	0	0	298

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :

- Encourageant les déplacements actifs;
- Améliorant le verdissement ;
- Prévoyant des aménagements permettant une gestion naturelle des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : avril 2025

Début des travaux : mai 2025

Fin des travaux : juin 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Viorica ZAUER, 25 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-25

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique



Dossier # : 1250269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 22-19535 octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 139 515,60 \$ taxes incluses (contrat : 116 263,00 \$ + contingences : 23 252,60 \$).

D'exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 22-19535 octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 139 515,60 \$ taxes incluses (contrat : 116 263,00 \$ + contingences : 23 252,60 \$).

D'accorder à Groupe Artea Inc. le renouvellement du contrat de l'appel d'offres public n° 22-19535, pour une période d'un (1) an, soit au prix total de 139 515,60 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2025-04-01 08:03

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1250269001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 22-19535 octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 139 515,60 \$ taxes incluses (contrat : 116 263,00 \$ + contingences : 23 252,60 \$).

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2022, l'appel d'offres public n° 22-19535 a été lancé pour les services d'installations, désinstallations, réparations et entretiens de décorations lumineuses pour les artères principales et bâtiments de l'arrondissement de LaSalle. Il s'agissait d'un contrat de trois (3) ans avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, avec les mêmes termes et conditions. Le prix applicable est le dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lequel sera augmenté de quatre pour cent (4%).

L'arrondissement de LaSalle désire se prévaloir de la première année d'option afin de poursuivre cette tradition d'illumination et d'embellissement de ses bâtiments et de ses artères principales, pendant la période des fêtes de fin d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA 22 20 0338- Adoptée le 11 octobre 2022_: D'autoriser une dépense maximale de 289 992,24 \$ taxes incluses (contrat : 241 660,20 \$ + contingences : 48 332,04 \$) pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, et d'accorder à Groupe Artea Inc., le contrat de l'appel d'offres public numéro 22-19535 à cette fin, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 241 660,20 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges. GDD 1220269007.

DESCRIPTION

Le contrat inclut les services suivants:

- Désinstallation
- Entreposage jusqu'au 1 novembre 2025
- Entretien et réparation qui seront effectués de mai à octobre 2025
- Installation qui sera effectuée du 1 au 30 novembre 2025.

JUSTIFICATION

Ce renouvellement est nécessaire afin de poursuivre la tradition d'illumination et d'embellissement des bâtiments et des artères principales de l'arrondissement de LaSalle, pendant la période des fêtes de fin d'année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale à autoriser de 139 515,60 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments.

Une contingence de 20 % du montant de l'année d'option est ajoutée afin de couvrir les services imprévus. Le montant total de cette contingence est de 23 252,60 \$ taxes incluses.

La dépense sera comptabilisée tel qu'établi par l'intervention financière du dossier.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: mars 2025

Fin des travaux: 30 novembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamia FERKOUNE
agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

Le : 2025-03-25



Dossier # : 1255404001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » pour l'année 2025 et approuver la convention à cet effet.

D'accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » pour l'année 2025 et approuver le projet de convention à cet effet; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 18:04

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255404001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » pour l'année 2025 et approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle confie à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux le mandat d'élaborer et de diffuser une programmation d'activités culturelles qui mettent en lumière le talent d'artistes issus de la diversité et qui encourage la participation et les échanges entre les citoyens issus des communautés ethnoculturelles. Le tout est en lien avec le plan d'action en matière d'inclusion et de diversité culturelle de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0037 (1234629022) - 5 février 2024 : D'accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises 2023-2024 » et approuver le projet de convention à cet effet.

CA23200487 (1236673003) - 20 décembre 2023 : D'accorder une contribution financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » 2022-2023 et d'approuver le projet de convention à cet effet.

CA21 200398 (1218823005) - 4 octobre 2021 : Accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation en 2021-2022 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » et, approuver le projet de convention à cet effet.

CA20 20 0315 (1208823009) - 31 août 2020 : D'accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente en deux versements égaux au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises » destiné aux communautés ethnoculturelles de LaSalle.

CA19 20 0393 (1195986009) - 3 septembre 2019 : Aide financière de 40 000 \$ au

Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

CA18 20 0384 (1185986006) - 4 septembre 2018 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

DESCRIPTION

Ce programme vise à :

- Promouvoir les arts et la culture de la diversité ;
- Encourager la participation des membres des communautés ethnoculturelles aux services offerts dans l'arrondissement de LaSalle ;
- Créer des moments d'échanges et de partage interculturel entre les différentes communautés laSalloises ;
- Créer des moments d'échanges et de partage permettant de démystifier les différentes formes de diversité ;
- Faciliter la découverte des multiples activités et services culturels offerts gratuitement par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a pour mission de favoriser l'intégration sociale, interculturelle et intergénérationnelle par les arts et la culture.

Sa mission correspond aux préoccupations de l'arrondissement quant à l'intégration et à la participation active des communautés ethnoculturelles au sein du tissu laSallois.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 40 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Division culture et bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

Le : 2025-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1255404005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 172,46 \$, à L'Association des Artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence-film d'art «Comme une vague» de Marie Julie Dallaire.

D'accorder une contribution financière de 172,46 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence-film d'art «Comme une vague» de Marie Julie Dallaire; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 13:27

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255404005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 172,46 \$, à L'Association des Artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence-film d'art «Comme une vague» de Marie Julie Dallaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, l' Association des artistes de LaSalle inc. réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. L'Association des artistes de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance* et de soutien des organismes et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 172,46 \$ pour soutenir la présentation d'une conférence/film d'art de l'Association des artistes de LaSalle inc. intitulée «Comme une vague» de Marie Julie Dallaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0123 (1245404003) - 8 avril 2024 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence : « Sarah Galarneau, Le jardin du futur » dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts et de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA23 20 0204 (1237769003) - 5 juin 2023 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, pour la présentation d'une conférence qui s'intitule : *Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13^e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières* et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

L'Association des artistes de LaSalle inc. présentera la conférence le 22 avril 2025 de 19 h à 21 h au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Cette activité est ouverte aux

membres et au grand public.

Marie-Julie Dallaire est réalisatrice en cinéma, télévision et publicité. *Comme une vague-Big Giant Wave*, son dernier film produit en collaboration avec Jean-Marc Vallée, a pris l'affiche en avril 2021 au Québec et a remporté 3 prix Iris au Gala Québec Cinéma 2022, le grand prix du jury au Festival les Perséides ainsi qu'au Navarra International Film Festival en Espagne. En avril 2024, il a remporté le Prix des lycéens du cinéma québécois en France. *Comme une vague* rend hommage à la musique, cette séquence de sons abstraits, immatérielle et invisible qui provoque dans le cerveau la même réaction que le chocolat, le sexe ou la drogue. Conçu comme une vague cinématographique, ce documentaire nous porte de Montréal à Crémone en passant par la Suède, le Mexique et la Côte Ouest américaine à la rencontre de scientifiques et d'artistes fascinants qui, depuis leurs divers horizons, illustrent le lien essentiel entre le rythme, la musique, notre planète, le cerveau, la vie quotidienne et notre humanité collective.

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence.

Le projet de l'organisme respecte le maximum de 60 % du budget admissible par le programme. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 172,46\$, le coût total du cachet de l'artiste avant taxes étant de 287,44 \$.

L'Association des artistes de LaSalle inc. est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 172,46 \$, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment

remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-25

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1252484009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 11e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 29 mai 2025.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 11e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 29 mai 2025 au Quai 5160 à Verdun; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 10:27

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1252484009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 11e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 29 mai 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

En tant qu'organisme à but non lucratif, la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest s'appuie sur des événements tels que le Gala UNIO pour financer ses initiatives de développement économique.

Le Gala UNIO est un événement d'envergure de la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest, qui vise à réunir la communauté d'affaires de son territoire, afin de célébrer les entreprises, les commerces, les organismes, les entrepreneurs, les industries et les individus qui contribuent, chacun à leur façon, au développement économique et social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0109 - (1225212008) - Soutien financier à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal - Gala UNIO

CA19 20 0389 - Accorder un soutien financier de 1 000 \$, plus taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 7e édition du Gala UNIO le 20 novembre 2019.

DESCRIPTION

Le Gala UNIO est un événement emblématique qui rassemble à chaque édition les acteurs clés de notre communauté pour célébrer l'excellence, le leadership et la détermination des entreprises, organismes et individus qui enrichissent notre territoire.

En tant qu'organisme à but non lucratif, la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest s'appuie sur des événements tel que le Gala UNIO pour financer ses initiatives de développement économique.

L'organisme a fait une demande de soutien financier de 2 000 \$ au cabinet pour la 11e édition de son Gala UNIO qui aura lieu le 29 mai 2025 au Quai 5160 à Verdun.

En échange du soutien financier, l'arrondissement de LaSalle obtient :

Deux laissez-passez pour l'événement;

La présence du logo de l'arrondissement dans le programme de la soirée;

La présence de la bannière de l'arrondissement dans la salle du Cocktail
Une mention du soutien de l'arrondissement dans le discours d'ouverture;
Des remerciements sur les plateformes de l'organisme après l'événement.

JUSTIFICATION

Le Gala UNIO est un événement emblématique qui rassemble à chaque édition les acteurs clés de notre communauté pour célébrer l'excellence, le leadership et la détermination des entreprises, organismes et individus qui enrichissent notre territoire.

En tant qu'organisme à but non lucratif, la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest s'appuie sur des événements tel que le Gala UNIO pour financer ses initiatives de développement économique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est financée à même le budget du conseil d'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-12

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1255404006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 350 \$ à L'Association des Artistes de LaSalle inc. pour la célébration du 45e anniversaire de sa fondation et du 30e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto.

D'accorder une contribution financière de 350 \$ à L'Association des Artistes de LaSalle inc. pour la célébration du 45e anniversaire de sa fondation et du 30e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 13:29

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255404006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 350 \$ à L'Association des Artistes de LaSalle inc. pour la célébration du 45e anniversaire de sa fondation et du 30e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des Artistes de LaSalle souligne cette année le 45^e anniversaire de sa fondation et le 30^e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200442 (1245480005) - 4 novembre 2024 - Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle pour souligner leur 25e anniversaire.

CA23 20 0075 (1239309001) - 6 mars 2023 - Contribution financière pour le programme souvenir du 30^e anniversaire - Fondation Club de l'âge d'or Margherite d'Oro.

CA21 20 0352 (1214629005) - 30 août 2021- Félicitations et contribution financière à l'Association Messinese de Montréal - 40e anniversaire

DESCRIPTION

Pour célébrer l'événement, L'Association des Artiste de LaSalle prépare un projet spécial intitulé, LES BOISÉS, qui permettra à tous ses membres de participer à un projet collectif réunissant plus de 60 plaques de bois, lesquelles représenteront les différents médiums utilisés par les artistes membres de l'Association.

JUSTIFICATION

Une association culturelle et artistique a été fondée à LaSalle il y a quarante-cinq ans. Elle est toujours active et de son temps. Depuis trente ans, l'atelier de gravure Glypto a su contribuer au rayonnement culturel de LaSalle, au Québec et à l'extérieur du pays, tout en assurant aux graveurs de notre ville un environnement propice à la création. Il est important de soutenir ses projets et activités pour bien marquer cette année particulière. La contribution financière est offerte par le programme Souvenir du cabinet de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 350 \$ respecte les balises du programme. La contribution est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-14

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1254629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienveillance Mutuelle pour le Bien-être de la Femme (BMBF) pour la réalisation du programme souvenir du gala bénéfice qui aura lieu le 14 juin 2025.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienveillance Mutuelle pour le Bien-être de la Femme (BMBF) pour la réalisation du programme souvenir du gala bénéfice, qui aura lieu le 14 juin 2025.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2025-04-01 08:02

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1254629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Bienveillance Mutuelle pour le Bien-être de la Femme (BMBF) pour la réalisation du programme souvenir du gala bénéfice qui aura lieu le 14 juin 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Bienveillance Mutuelle pour le Bien-être de la Femme (BMBF) a déposé une demande de commandite à l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre de la 4e édition du gala bénéfice qui aura le 14 juin 2025 à la Villa Toscane situé au 2232 rue Lapierre à LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienveillance Mutuelle pour le Bien-être de la Femme (BMBF) pour la réalisation du programme souvenir du gala bénéfice.

JUSTIFICATION

L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de LaSalle. La commandite permet une visibilité à l'Arrondissement dans le programme souvenir du gala.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publicité dans le programme souvenir du gala bénéfice. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

Le : 2025-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1257817003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 3 et 4 mai 2025 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition (ANLSL #7), qui aura lieu les 3 et 4 mai 2025 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme); et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 17:19

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de la compétition de natation qui aura lieu les 3 et 4 mai 2025 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

CONTENU

CONTEXTE

Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du programme officiel de leur prochaine compétition de natation (ANLSL Regional #7), qui se déroulera les 3 et 4 mai 2025, au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme). Environ 500 nageurs participent à l'événement ANLSL Regional #7.

Le Club Calac Richelieu LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0151 (1223630005) - 2 mai 2022: D'Accorder une contribution financière de 300 \$ à Le Club Calac Richelieu LaSalle inc pour la réalisation du programme souvenir de la compétition Régionale #7 ANLSL qui s'est tenue le 1er mai 2022, à l'Aquadôme.

CA18 20 0135 (1186818032) - 3 avril 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme du Défi CALAC qui se tiendra à l'Aquadôme du 27 au 29 avril 2018.

CA15 20 0321 (1156818062) - 1^{er} juin 2015 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme demi-finale régionale qui se tiendra à l'Aquadôme le 23 mai.

DESCRIPTION

Approuver une contribution financière de 300 \$ à l'organisme pour la réalisation du programme souvenir de la compétition des 3 et 4 mai 2025 au Complexe aquatique Michel-Leduc de LaSalle (Aquadôme).

JUSTIFICATION

L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. La commandite permet une visibilité à l'Arrondissement dans le programme souvenir de la compétition de natation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité dans le programme souvenir de la compétition. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

Le : 2025-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1257817002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de Lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens en Alberta, du 25 au 27 avril 2025.

D'accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de Lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens en Alberta, du 25 au 27 avril 2025; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:44

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1257817002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 700 \$ au Club de Lutte LaSalle pour leur participation aux championnats canadiens en Alberta, du 25 au 27 avril 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de lutte LaSalle a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour un groupe de trois athlètes, dans le cadre de sa participation aux championnats canadiens en Alberta, du 25 au 27 avril 2025.

Les trois athlètes suivants se sont qualifiés lors des championnats provinciaux et voici leurs résultats:

1. Aurélio Colarrusso 1er (cadet)
2. Anderson Advincula 2e (bantam)
3. Joshua Cipro 2e (bantam)

Les athlètes Aurelio Colarusso, Anderson Advincula et Joshua Cipro, sont âgés entre 15 et 19 ans, pour les catégories U15, U17 et U19, et ils participeront aux championnats canadiens du 25 au 27 avril à Tsuut'ina Nation, Alberta.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les championnats nationaux se dérouleront du 25 au 27 avril 2025 à Tsuut'ina Nation, Alberta pour les catégories U15, U17 et U19.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, le Club de lutte LaSalle est éligible à recevoir un montant de 700 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois », « Zone 2 (Alberta): Participation d'un groupe de deux à cinq personnes ».

JUSTIFICATION

Ce type de contribution, est disponible pour les organismes LaSallois, qui rencontrent les critères d'éligibilité au programme Soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois.

De plus, la contribution financière de 700 \$ permettra aux parents de diminuer les frais de

séjour, pour la participation de leur enfant aux championnats nationaux.

Les frais de séjour (billets d'avion, inscriptions, licences à "Wrestling Canada Lutte", les frais d'hôtel) sont estimés à 1 240,57 \$ par athlètes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 700 \$, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Clé comptable: 301727.07189.61900.016491.0000.000000.000000.015105

La contribution financière de 700 \$ sera versée aux athlètes mentionnés ci-haut, par l'entremise du Club de Lutte LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement international, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution financière de l'arrondissement et de la Fédération de lutte olympique du Québec, le prix pour le séjour sera plus élevé et certains parents pourraient décider de ne pas envoyer leurs jeunes à la compétition nationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier. .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

Le : 2025-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1259309005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 128 368 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2025 et autoriser la signature de la convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 128 368 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2025 comportant quatre (4) volets :

Volet 1 : Chargé/e de projet

Volet 2 : Service d'un/e consultant/e

Volet 3 : Projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle

Volet 4 : Soutien à la Table de développement social de LaSalle

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2025-03-31 08:16

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1259309005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 128 368 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2025 et autoriser la signature de la convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Une contribution financière de 128 368 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal a été octroyée pour soutenir la réalisation du projet de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans l'arrondissement de LaSalle. Cette subvention couvrira les frais pour le/la chargé/e de projet, les services de consultant, le soutien à la coordination du projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle et pour soutenir les activités de participation citoyenne de la Table de développement social de LaSalle. Le projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes vivant dans des conditions de précarité et d'améliorer le cadre physique dans lequel ils évoluent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0239 (1249309003) - 3 juin 2024 : D'accorder une contribution financière totale de 128 368 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2024 comportant 3 volets : volet 1 : Coordination de la revitalisation urbaine du secteur Airlie/Bayne, volet 2 : Projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle, et volet 3 : Soutien à la Table de développement social de LaSalle, et autoriser la signature de la convention à cet effet.

CA23 20 0458 (1234629020) - 12 décembre 2023 : D'accorder une contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2023 et autoriser la signature de la convention à cet effet.

CA22 20 395 (1224629002) - 7 novembre 2022 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2022 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.

DESCRIPTION

La contribution financière vise à améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes vivant dans des conditions de précarité et d'améliorer le cadre physique dans lequel ils évoluent.

Le projet comporte quatre (4) volets :

Volet 1 : Chargé/e de projet

Montant accordé : 50 000 \$

Description : La démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) prenant fin officiellement au 31 décembre 2025, le/la chargé/e de projet aura pour mandat de :

- Pérenniser les apprentissages réalisés dans la démarche RUI avec les partenaires parties prenantes ;
- Soutenir la réalisation d'un exercice de réflexion collective sur les iniquités des milieux de vie à LaSalle ;
- Mobiliser les acteurs intersectoriels autour d'une démarche de Quartier inclusif et résilient (QIR) sur le territoire de LaSalle ;
- Rédiger un plan d'action avec les partenaires ;
- Organiser et animer des rencontres et/ou des groupes de travail afin de faire avancer le plan d'action ;
- Assurer les suivis des actions avec les parties prenantes entre les rencontres ;
- Développer les outils de suivi des actions ;
- Participer aux rencontres de la Ville centre portant sur la réalisation des QIR ;
- Effectuer la réédition de compte à la fin de l'année.

Volet 2 : Service d'un/e consultant/e

Montant accordé : 20 000 \$

Description : Animation d'un exercice de réflexion collective sur les iniquités des milieux de vie à LaSalle. Il s'agira d'un premier exercice collectif vers l'identification d'un Quartier inclusif et résilient (QIR) sur le territoire de LaSalle. Le choix du consultant ou de la consultante se fera en commun accord avec la DCSLDS de l'arrondissement de LaSalle.

Volet 3 : Projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle

Montant accordé : 50 000 \$

Description : Soutien à la ressource de coordination du projet du Carrefour alimentaire qui vise à travailler collectivement sur la situation d'insécurité alimentaire grandissante sur le territoire laSallois, juxtaposé à la difficulté pour les acteurs du milieu de travailler selon une approche arrimée et complémentaire autour des enjeux de la lutte à la pauvreté. Le projet s'articule autour de trois grands axes : la mobilisation du milieu autour de la sécurité alimentaire, la mutualisation des ressources et l'*empowerment* des individus et des organisations.

Volet 4 : Soutien à la Table de développement social de LaSalle

Montant accordé : 8 368 \$

Description : Contribution financière accordée à la Table de développement social pour soutenir ses actions de participation citoyenne autour des enjeux sociaux dans les milieux de vie vulnérables.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et inclusion sociale de la Ville de Montréal certifie que la description inscrite dans ce sommaire décisionnel répond aux objectifs de la démarche montréalaise de Revitalisation urbaine intégrée.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 128 368 \$ taxes incluses sera

comptabilisé au budget du Service de la diversité et inclusion sociale. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les fonds sont réservés par la demande d'achat # 861106.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision;
- 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Yvette MUNEZERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessyca CLOUTIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2025-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1254629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur l'accueil, la surveillance, la billetterie et l'utilisation du bar relié au bâtiment Centre Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 au montant total de 798 301 \$ taxes incluses.

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur l'accueil, la surveillance, la billetterie et l'utilisation du bar relié au bâtiment Centre Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 au montant total de 798 301 \$.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2025-03-31 11:17

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1254629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur l'accueil, la surveillance, la billetterie et l'utilisation du bar relié au bâtiment Centre Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 au montant total de 798 301 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de reconduire la convention conclue avec l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux a pris fin le 31 décembre 2024. En vertu de cette entente, l'Organisme est responsable de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0038 (1234629024) : D'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur la gestion déléguée du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 au montant de 174 858 \$ taxes incluses;

CA23 20 0157 (1234629005) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la responsabilité de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

(2224629004) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de l'accueil, de la billetterie, de l'entretien ménager, incluant la surveillance du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022.

(2227551001) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de l'accueil, de la réception, de la billetterie, des prêts de locaux, de l'entretien ménager, incluant la surveillance du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022. Autoriser une dépense maximale de 52 350 \$, toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux sera responsable des éléments suivants précisés à l'annexe 2 de la convention.

- Assumer la responsabilité de l'accueil selon les périodes d'ouverture inscrites à la convention;
- Assumer la responsabilité de la surveillance telle qu'ouvrir et fermer le bâtiment, surveiller la circulation, etc.;
- Assumer la responsabilité de la billetterie en gérant la vente de billets en ligne et au comptoir;
- Assumer la responsabilité du bar en offrant ce service lors des événements.

JUSTIFICATION

En 2024, la contribution financière octroyée pour l'accueil, la surveillance, gestion de la billetterie et du bar, incluant une partie des frais administratifs a été indexée de 3 %. Pour l'année 2025, l'indexation de 3 % est appliquée sur le montant total de la contribution financière en plus d'un ajustement des frais pour la surveillance du bâtiment et pour la coordination du mandat.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 798 300 \$ taxes incluses prévu à la convention se répartit comme suit :

- Pour l'année 2025, une somme de 224 635 \$.
- Pour l'année 2026, une somme de 266 022 \$ incluant une indexation de 3%.
- Pour l'année 2027, une somme de 274 004 \$ incluant une indexation de 3%.

La contribution financière est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment

remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2025-03-19



Dossier # : 1258157005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 5.4.2 : le programme de soutien aux nouveaux projets.

D' approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 5.4.2 : le programme de soutien aux nouveaux projets.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 17:14

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1258157005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 5.4.2 : le programme de soutien aux nouveaux projets.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle précise la volonté de l'arrondissement de s'affirmer comme maître d'œuvre en matière de loisirs en soutenant les organismes laSallois qui œuvrent dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire relevant directement de la compétence et de la juridiction de l'arrondissement.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a entrepris une démarche de révision globale de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. L'objectif de cette révision est d'offrir un soutien plus adapté aux réalités actuelles des organismes, de clarifier les énoncés et procédures liés à la Politique pour un traitement plus équitable des demandes des organismes, de diminuer la lourdeur administrative, de simplifier les procédures et de clarifier les critères d'admissibilité des organismes à certains soutiens financiers. La révision du programme de soutien au nouveau projet (article 5.4.2 de la Politique) s'inscrit dans cette démarche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0099 (1258157003) - 03 mars 2025 : D'Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur l'article 6.2 : les programmes de soutien dans le domaine des arts.

CA25 20 0017 (1248157004) - 13 janvier 2025: D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur le changement de la méthode de calcul du soutien financier au fonctionnement (article 5.4.1) de la Politique de reconnaissance et autoriser son entrée en vigueur rétroactivement pour l'année 2024.

CA21 20 0499 (1218157005) - 17 janvier 2022 - d'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS)

souhaite **réviser le programme de soutien aux nouveaux projets pour les raisons suivantes** :

- Adapter le programme aux réalités actuelles des organismes,
- Élargir et préciser les objectifs du programme,
- Mettre des balises claires quant au type de soutien offert,
- Améliorer le processus d'octroi de la subvention.

Objectifs révisés du programme :

- Encourager l'innovation et le développement de l'offre de service des organismes;
- Soutenir financièrement le démarrage de nouvelles activités et/ou de nouveaux services;
- Soutenir le renouvellement d'équipements désuets pour développer l'offre de service.

Le nom du programme sera changé pour **Programme de soutien au développement d'activités et de services.**

Ce soutien financier vise à couvrir les frais relatifs au démarrage d'une nouvelle activité, tels que les frais reliés à l'achat d'équipement, au salaire du personnel d'animation, à l'affiliation et les coûts de la publicité.

Ce soutien financier est destiné uniquement aux organismes associés et partenaires.

Exclusions aux programmes :

Achat de mobilier de bureau et toute autre dépense non reliée au développement du projet; Organisation ou participation à des événements.

Ce soutien financier étant un levier et non un financement récurrent, il ne peut être accordé qu'une seule fois tous les deux ans.

Un bilan doit être transmis au plus tard 90 jours après la fin du projet ou 6 mois après le démarrage des activités.

Veuillez consulter le document ci-joint pour plus d'information.

JUSTIFICATION

Le dossier répond à l'action 3.1 de la planification stratégique LaSalle 2023–2030 : «adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population LaSalle anticipe les besoins et adapte, avec un souci d'équité, ses espaces publics, ses infrastructures, ses services, ses activités et ses programmes à une population diversifiée et en constante évolution.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces contributions proviendra du budget de contributions aux organismes de la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux organismes après adoption.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2025-03-19



Dossier # : 1258157007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 18:26

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1258157007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle compte sur son territoire un certain nombre d'organismes qui offrent aux citoyens des services diversifiés et accessibles en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire. En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans un souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. En décembre 2015, octobre 2017, novembre 2020, août 2021 et octobre 2022 l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) à cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0100 (1258157004) 3 mars 2025 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA24 20 0192 92 (1248157001) 6 mai 2024 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2024 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA23 20 0163 (1238157003) 1er mai 2023 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA23 20 0081 (1228157009) - 6 mars 2023 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

DESCRIPTION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, il est proposé d'approuver la nouvelle reconnaissance de l'organisme Association Seigneurie des Rapides pour l'année 2025, et le changement de catégorie de reconnaissance de l'organisme Centre multiculturel de ressources de LaSalle (LRMC), qui passe de la catégorie «partenaire» à la catégorie «associé». Ce changement faisant suite à une analyse du dossier de l'organisme, après la modification de la définition de la catégorie associé de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

Il est également recommandé d'autoriser que leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La liste complète des organismes reconnus est annexée au présent sommaire décisionnel. Voir la liste jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'adoption par le conseil d'arrondissement de la présente résolution, l'envoi d'une lettre de la DCSLDS officialisera la reconnaissance de l'organisme, indiquant sa classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-25

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Directrice par intérim



Dossier # : 1258157006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications au programme de soutien aux événements laSallois portant sur le nombre d'événement autorisé par organisme annuellement et sur le versement du soutien.

D'approuver les modifications au programme de soutien aux événements laSallois portant sur le nombre d'événement autorisé par organisme annuellement et sur le versement du soutien.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 17:14

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1258157006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications au programme de soutien aux événements laSallois portant sur le nombre d'événement autorisé par organisme annuellement et sur le versement du soutien.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer le soutien offert aux organismes et regroupements de résidents laSallois, l'arrondissement de LaSalle s'est doté d'un nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois. Ce nouveau programme permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier. Après une première année d'implantation, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite apporter quelques ajustements au programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0206 (1238157004) - 5 juin 2023 d'adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois.

CA22 20 0334 (1221857007) - 11 octobre 2022 d'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur les définitions des catégories de reconnaissance et les allègements aux critères d'admissibilité au soutien financier au fonctionnement.

CA21 20 0499 (1218157005) - 17 janvier 2022 - d'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19

DESCRIPTION

Le programme de soutien financier aux événements laSallois vise à soutenir financièrement l'organisation d'événements culturels, sociaux, sportifs et récréatifs qui ont lieu sur le territoire laSallois et ouverts à tous les citoyens, ainsi que les fêtes de voisinage qui sont réservées aux résidents d'un secteur. Il permet de mieux encadrer le soutien offert aux promoteurs par l'adoption d'un cadre clair et précis favorisant un processus objectif et transparent. Ce programme de soutien est en complémentarité avec le guide du promoteur d'événements, en ce qui a trait aux événements se déroulant sur le domaine public. Le programme a suscité beaucoup d'intérêt de la part des organismes et a permis le soutien à de nouveaux événements novateurs. Il a permis un meilleur soutien, une analyse plus objective des demandes de soutien, avec des balises claires. À la suite de cette première

année d'implantation, la DCSLDS souhaite apporter les changements suivants au programme :

- Limiter le nombre d'événements par année, par organisme :

Volet 2 : Une (1) seule demande par organisme

Volet 1 : Plus d'une demande possible, mais une réponse favorable n'est pas garantie pour laisser la chance à d'autres organismes et pour le respect de notre capacité financière.

- Ajouter une clause permettant à la DCSLDS de ne pas octroyer le deuxième versement et d'évaluer les dépenses déjà engagées par l'organisme, si l'événement est annulé en cas de pluie ou, si le nombre de personnes rejointes est inférieur à la moitié du nombre prévu initialement.
- Ajouter des précisions à certains libellés
- Ajustement de nos outils de travail internes et procédures.

JUSTIFICATION

Ce programme est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive), et de favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Après adoption du présent sommaire, une communication sera adressée aux organismes et citoyens laSallois pour les informer du programme révisé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-25

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1256152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à adopter la politique de reconnaissance et de valorisation du personnel de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à adopter la politique de reconnaissance et de valorisation du personnel de l'arrondissement de LaSalle.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:15

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1256152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à adopter la politique de reconnaissance et de valorisation du personnel de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle reconnaît l'importance de l'apport des membres de son personnel et de ses équipes diversifiées à la poursuite de sa mission organisationnelle. En effet, le personnel est au cœur des services qui sont offerts aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs, leur offrant des services de qualité au moindre coût possible. De plus, les membres du personnel contribuent activement au développement de l'arrondissement et à la promotion de son caractère unique et ils sont les porteurs des valeurs qui animent l'administration et qui inspirent la fonction publique laSalloise, soit l'intégrité / le courage, la fierté, le respect / la bienveillance et le bien commun. Ainsi, en conformité avec sa mission, sa vision, ses valeurs, ses orientations stratégiques et sa culture organisationnelle, l'arrondissement de LaSalle s'engage à instaurer un climat de travail au sein duquel les membres du personnel se sentent appréciés et reconnus par leur contribution et leurs réalisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Par sa politique de reconnaissance et de valorisation du personnel, l'arrondissement tient à :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail par la reconnaissance formelle et informelle des réalisations professionnelles et personnelles ;

- Instaurer une culture favorisant la reconnaissance à tous les niveaux ;
- Développer le sentiment de fierté et d'appartenance ;
- Contribuer au maintien d'un bon climat organisationnel ;
- Contribuer au bien-être professionnel et à la mobilisation du personnel.

JUSTIFICATION

Cette politique de reconnaissance permettra de renforcer les pratiques de l'arrondissement de LaSalle et de maintenir l'organisation d'activités institutionnelles offrant ainsi une belle reconnaissance et un meilleur climat de travail à ses membres du personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds dédiés à l'organisation de ces événements proviendraient du budget de fonctionnement (notamment des frais de reconnaissance et de mobilisation) de la direction d'arrondissement.

Un montant de 42 300 \$ est prévu au budget en 2025 à cet effet.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GASSO
Adjointe de direction - 1er niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-27

Steve BARKLEY
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1258863002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division du centre d'appels 311 et des relations avec les citoyens

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025.

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-14 15:35

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1258863002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division du centre d'appels 311 et des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public. Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.

En vertu de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

Suivant le scrutin électoral du 2 novembre 2025, le conseil municipal siègera les 24 et 25 novembre 2025. Le 24 novembre 2025 avait préalablement été établi pour tenir une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1248863014 - CA24 20 0481 - Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

DESCRIPTION

Il importe de tenir une séance du conseil d'arrondissement de LaSalle au mois de novembre 2025.

En ce sens, l'arrondissement s'est arrêté sur la date du 17 novembre 2025 pour tenir sa séance ordinaire du conseil.

Les dates résiduelles préalablement adoptées par la résolution CA24 20 0481 restent inchangées.

JUSTIFICATION

Il importe de procéder à cette modification pour éviter les enjeux de disponibilité des membres du conseil, compte tenu que trois élu(e)s siègent au conseil municipal, ainsi que pour assurer le quorum.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié pour annoncer la modification effectuée au calendrier des séances.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2025-03-13



Dossier # : 1256673001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 39e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

D'autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 39e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2025-03-31 08:14

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1256673001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 39e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, l'arrondissement de LaSalle participe au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, organisé par le Conseil des arts, qui récompense l'excellence des organismes artistiques montréalais. Dans le cadre du 39e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, les Montréalais, les élu.es, le personnel administratif, les organismes artistiques et les artistes sont conviés au Palais des Congrès pour célébrer la vitalité artistique montréalaise le 17 avril prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1246673001 - CA24 20 0081 du 4 mars 2024 : Autoriser une dépense de 1 450 \$, taxes incluses si applicables, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au 38e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

GDD 1236673001 - CA23 20 0162 du 1er mai 2023 : D'entériner la dépense d'inscription de 1 450 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

DESCRIPTION

Achat d'une table pour dix personnes pour le 39e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal au montant de 1 550,00 \$. Cet événement aura lieu le 17 avril 2025 au Palais des congrès de Montréal.

La délégation de l'arrondissement de LaSalle sera constituée des élus, du personnel administratif et des organismes partenaires de l'arrondissement conviés à l'événement.

JUSTIFICATION

Ce grand rassemblement permet de reconnaître et célébrer tous les artistes de la région métropolitaine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 550 \$, taxes incluses est imputée au budget de la Division Culture, développement social et événements de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social et sert uniquement à l'achat d'une table composée de dix personnes.

MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit le **3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance**.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine KANDOLO
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2025-03-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1258891005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2025.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2025;
De désigner madame Marie-Annick Lussier à titre de représentante de l'Arrondissement pour déposer la demande.

Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée n'est servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-25 14:16

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1258891005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 40 ans, l'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la Fête nationale du Québec et offre aux participants de plus de 18 ans la possibilité d'acheter des boissons alcoolisées lors de la tenue de ces activités.
 Pour ce faire, l'Arrondissement doit demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0085 (1248891005) - 4 mars mai 2024 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2024.
CA23 20 0169 (1238891004) - 1er mai 2023 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.
CA22 20 0155 (1227551009) - 2 mai 2022 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.

DESCRIPTION

Dans le cadre des festivités 2025 de la Fête nationale du Québec, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées sur le site de l'événement.
 Le 24 juin 2025, un point de vente sera délimité au terrain de la terrasse Serre dans le parc des Rapides, soit au 7770, boulevard LaSalle.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures lors de cet événement

JUSTIFICATION

L'obtention du permis permet d'offrir ce service à la population adulte fréquentant le site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social

Le : 2025-03-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1257817004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, au parc Riverside pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025. Tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

D'autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, au parc Riverside pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:17

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257817004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, au parc Riverside pour la période du 13 avril au 31 octobre 2025. Tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association du soccer mineur de LaSalle inc. est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir à la communauté l'occasion de jouer au soccer dans un environnement sécuritaire et une formation de haut niveau aux personnes qui souhaitent atteindre leur plein potentiel.

L'organisme, reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, a implanté depuis la saison d'été 2021, un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club de soccer pour la saison estivale. Le profit des ventes sera versé en totalité aux familles défavorisées afin de leur permettre d'assumer les frais d'inscription.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0159 (1223630004) 6 juin 2022: Autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions, et autoriser les dérogations réglementaires requises
CA21 20 0278 (1219103003) 12 juillet 2021 : D'autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à l'association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club au parc Riverside, du 13 juillet au 15 octobre 2021, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à l'Association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club au parc Riverside, du 13 avril au 31 octobre 2025.

Les heures d'utilisations seront du lundi au vendredi, de 18 h à 22 h, ainsi que les samedis de 10 h à 23 h et les dimanches, de 10 h à 22 h.

Le menu de la cantine comprendra du café et des breuvages sans alcool, des collations (barres céréales, biscuits), crème glacée.

À partir du mois de mai, l'organisme aimerait diversifier son offre en ajoutant quelques nouveautés, comme par exemple des sandwichs chauds de type paninis et grilled cheese.

L'offre de repas chaud est conditionnelle à la vérification au préalable de la capacité électrique du kiosque et du parc Riverside.

Une visite sera organisée au mois d'avril entre l'arrondissement et l'organisme pour vérifier la faisabilité d'offrir des repas chauds à leur clientèle.

JUSTIFICATION

Les profits générés par le kiosque de vente permettront à des familles défavorisées d'assumer les coûts d'inscription et rendra accessible la pratique du soccer à de jeunes LaSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation du conseil d'arrondissement, l'organisme ne pourra tenir son kiosque de vente et par conséquent ne pourra aider les familles défavorisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

Le : 2025-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1255480002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

D'autoriser les paroisses et organismes suivants à organiser des bazars et des événements de levée de fonds en 2025 :

Paroisses/Organismes	Dates
Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	30 et 31 mai 2025; 24 et 25 octobre 2025
Paroisse Madre Dei Cristiani	5-6-7 juin 2025; 2-3-4 octobre 2025
Paroisse St-John-Brebeuf	7 juin 2025, 27 septembre 2025, 7 et 8 novembre 2025
Paroisse Saint-Nazaire	2 et 3 mai 2025; 26 et 27 septembre 2025
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	23 et 24 mai 2025; 17 et 18 octobre 2025

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 18:06

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255480002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2025 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Des paroisses de l'arrondissement et un organisme reconnu ont déposé des formulaires de demande de bazars et d'autres activités de levée de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0084 (1248420004) 4 mars 2024 : D'autoriser des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2024 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

CA23 20 0084 (1229309002) - 6 mars 2023 : D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement.

CA22 20 0074 (1229309003) - 7 mars 2022 : D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CA21 20 0135 (1218419002) - 6 avril 2021 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2021 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DESCRIPTION

Liste des demandes d'autorisation pour des bazars et autres activités de levée de fonds pour l'année 2025 :

Paroisses/Organismes	Lieu de l'activité	Dates
Paroisse Sainte-Catherine-	9700 rue clément	30 au 31 mai 2025; 24 au 25

Labouré		octobre 2025
Paroisse Madre Dei Cristiani	7900 turley	5-6-7 juin 2025; 2-3-4 octobre 2025
Paroisse St-John-Brebeuf	7777 rue George	7 juin 2025, 27 septembre 2025, 7 au 8 novembre 2025
Paroisse Saint-Nazaire	111, avenue bélanger	2 et 3 mai 2025; 26 et 27 septembre 2025
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro	8181 rue robert	23 et 24 mai 2025; 17 et 18 octobre 2025

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de divers bazars (vente de garage, vente-débarras, etc.) à des organismes reconnus ou paroisses dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-24

Linda RENÉ
chef(fe) de division - culture, sports,
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1255247004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir deux processions, deux activités de levées de fonds et une fête dans le parc Ouellette. Autoriser la Paroisse Madre dei Cristiani à vendre des boissons alcoolisées, à organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser la présence d'un BBQ pour vendre de la nourriture lors la fête du 25 mai 2025.

D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir deux processions, deux activités de levées de fonds et une fête dans le parc Ouellette.

D'autoriser la Paroisse Madre dei Cristiani à vendre des boissons alcoolisées, à organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser la présence d'un BBQ pour vendre de la nourriture lors la fête du 25 mai 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 18:03

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255247004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à tenir deux processions, deux activités de levées de fonds et une fête dans le parc Ouellette. Autoriser la Paroisse Madre dei Cristiani à vendre des boissons alcoolisées, à organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser la présence d'un BBQ pour vendre de la nourriture lors la fête du 25 mai 2025.

CONTENU

CONTEXTE

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation des événements suivants :

- Vente de rameaux, le dimanche 13 avril 2025
- Procession du Vendredi Saint, le vendredi 18 avril 2025
- Vente de roses à l'occasion de la fête des Mères, le dimanche 11 mai 2025
- Procession, le dimanche 25 mai 2025
- Fête paroissiale dans le parc Ouellette, le dimanche 25 mai 2025

Le conseil d'arrondissement autorise une dérogation :

- au Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 – Parade et procession;
- au Règlement 1878 concernant la sollicitation ou la cueillette publique pour fins charitables ou autres et la mendicité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0075 (1248420002) - 4 mars 2024 : D'accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicable, à la paroisse Madre dei Cristiani pour la réalisation du programme souvenir 2024; D'autoriser la paroisse Madre dei Cristiani à vendre des boissons alcoolisées et à organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec; D'autoriser la présence d'un camion de cuisine de rue pour vendre de la nourriture lors de l'événement au parc Ouellette de 12 h à 20 h;
 CA23 20 0076 (1239309005) - 6 mars 2023 : De permettre à la paroisse Madre dei

Cristiani de vendre des rameaux le dimanche 2 avril 2023, à l'occasion du dimanche des Rameaux; de tenir une procession lors du Vendredi saint, le 7 avril 2023 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Lefebvre, Dora, Lefebvre, Serre, Robert, Verdi, et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal; de vendre des roses le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la fête des Mères; de tenir une procession le 28 mai 2023 à partir de 10 h.

CA22 20 0110 (1229309009) - 4 avril 2022 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 15 avril 2022, d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 29 mai 2022. D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CA19 20 0154 (1194629004) - 1er avril 2019 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019. D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DESCRIPTION

Vente de rameaux le 13 avril 2025 :

La paroisse Madre dei Cristiani demande l'autorisation de vendre des rameaux le dimanche 13 avril 2025 à l'occasion du dimanche des Rameaux, en face de l'église située au 7935, rue Lefebvre. Cette activité se veut une levée de fonds dans le but de soutenir financièrement l'église et les activités qu'ils y tiennent.

Procession du Vendredi Saint le 18 avril 2025 :

La paroisse Madre dei Cristiani demande l'autorisation de tenir une procession vendredi 18 avril 2025 de 18h à 19h dans les rues suivantes :

- Départ : 7935, rue Lefebvre
- Rue Lefebvre à la rue Dora;
- Rue Dora à la rue Serre;
- Rue Serre à la rue Robert;
- Rue Robert à la rue Verdi;
- Rue Verdi à la rue Thierry
- Rue Thierry à la rue Lefebvre;
- Arrivée : 7935, rue Lefebvre

La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal. Il n'y a pas de fermeture de rue, mais un ralentissement de la circulation.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service de Police de la Ville de Montréal.

Vente de rameaux de fleurs pour la fête des mères le 11 mai 2025 :

La paroisse Madre dei Cristiani demande l'autorisation de vendre des fleurs le dimanche 11 mai 2025 à l'occasion de la fête des mères en face de l'église située au 7935, rue Lefebvre.

Cette activité se veut une levée de fonds dans le but de soutenir financièrement l'église et les activités qu'ils y tiennent.

Procession du 25 mai 2025 :

La paroisse Madre dei Cristiani demande l'autorisation de tenir une procession dimanche 25 mai 2025 de 11h15 à 12h30 dans les rues suivantes :

- Départ : 1500, rue Thierry à la rue Turley;
- Rue Turley à la rue Dora;
- Rue Dora au boulevard Shevchenko;
- Boulevard Shevchenko à la rue David-Boyer;
- Rue David-Boyer à la rue Lefebvre;
- Rue Lefebvre à la rue Dora;
- Rue Dora à la rue Lefebvre;
- Rue Lefebvre à la rue Thierry
- Rue Thierry à l'arrivée : 1500, rue Thierry

La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal. Il n'y a pas de fermeture de rue, mais un ralentissement de la circulation.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service de Police de la Ville de Montréal.

Fête familiale du 25 mai 2025 :

La Paroisse Madre dei Cristiani demande l'autorisation de tenir une fête le 25 mai 2025 de 12h à 20h dans le parc Ouellette, d'y vendre des boissons alcoolisées, d'y organiser une loterie moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et d'avoir l'autorisation d'utiliser un BBQ pour vendre de la nourriture lors de l'événement.

Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et de la vente de nourriture.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal.

JUSTIFICATION

La paroisse organise depuis plusieurs années des processions et des fêtes paroissiales, dont les profits servent à soutenir financièrement les activités de la paroisse. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement offre une gratuité estimée à 1 710 \$.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2025-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1257817005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipe junior élite Les Cardinals) à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées et à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2025 au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

D'autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipe junior élite Les Cardinals) à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées et à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2025 au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:18

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1257817005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipe junior élite Les Cardinals) à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées et à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2025 au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La ligue mineure de baseball LaSalle a une équipe junior élite appelée Les Cardinals de LaSalle. Lors des matchs à domicile des Cardinals, l'organisme vend de la nourriture et des boissons alcoolisées à l'aide de sa cantine, située au Stade Éloi-Viau. La ligue mineure de baseball LaSalle est un organisme à but non lucratif reconnu, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

La cantine est ouverte pour la saison de baseball des Cardinals du mois de mai au mois d'octobre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0159 (1223630004) 6 juin 2022: Autoriser l'association de soccer mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente au parc Riverside pour la période du 3 mai au 30 novembre 2022, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions, et autoriser les dérogations réglementaires requises **CA21 20 0278 (1219103003) 12 juillet 2021 :** D'autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 article 5.6.3.6., afin de permettre à l'association du soccer mineur de LaSalle d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels du club au parc Riverside, du 13 juillet au 15 octobre 2021, dont tous les profits des ventes seront remis aux familles défavorisées de LaSalle afin de favoriser les inscriptions

DESCRIPTION

Autoriser la Ligue mineure baseball LaSalle à se procurer un permis à la Régie des Alcools des Courses et des Jeux (RACJ) pour vendre des boissons alcoolisées durant la saison de baseball 2025, de mai à octobre.

Autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098, article 5.6.3.6., afin de permettre à la ligue d'opérer sa cantine pour vendre des produits alimentaires de mai à octobre 2025.

Les heures d'opérations de la cantine seront établies en fonction du calendrier des matchs à domicile des Cardinals.

Le menu de la cantine comprendra notamment des repas chauds, du café, des breuvages non alcoolisés et alcoolisés, ainsi que de la crème glacée.

JUSTIFICATION

En plus d'être une source de financement pour l'organisme, la cantine permet de bonifier et d'agrémenter l'expérience de la clientèle, qui vient assister aux matchs des Cardinals.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation du conseil d'arrondissement, l'organisme ne pourra vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées durant la saison de baseball 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-24

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
régisseur(-euse)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1253035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 février au 19 mars 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2025.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 février au 19 mars 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 18:08

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1253035003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 février au 19 mars 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0111 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 janvier au 19 février 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour Janvier 2025

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 février au 19 mars 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2025 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2025-03-24



Dossier # : 1257151007

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle et conserver toute autre signalisation en vigueur

- 1 sur la rue Chatelle
- 1 sur la rue Gloria
- 1 sur la 4e Avenue

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-25 13:28

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Des requêtes nous ont été acheminées afin de retirer des espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite puisqu'ils ne sont plus nécessaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Abroger les résolutions CA24 20 0367, CA19 20 0354, CA15 20 0354

DESCRIPTION

Il est recommandé de retirer la signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

JUSTIFICATION

Il est justifié de retirer la signalisation de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite étant donné qu'elle n'est plus nécessaire.

- 1 sur la rue Chatelle
- 1 sur la rue Gloria
- 1 sur la 4e Avenue

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de retraits de la signalisation caduque sont entièrement assumés par l'arrondissement de Lasalle qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-20

François BUTEAU
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1257151008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

- 1 sur la rue Broadway
- 1 sur la rue Hébert
- 1 sur l'avenue Lacharité
- 1 sur la 78e Avenue

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-25 13:29

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

De multiples requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

- 1 sur la rue Broadway
- 1 sur la rue Hébert
- 1 sur l'avenue Lacharité
- 1 sur la 78e Avenue

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

François BUTEAU
Directeur des travaux publics

Le : 2025-03-20



Dossier # : 1257151010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Champlain à l'intersection de la 2e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle

D'autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Champlain à l'intersection de la 2e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle; et
D'autoriser la modification de la vitesse maximale permise à 30 km/h sur le boulevard Champlain entre l'avenue Allion et la 3e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 17:59

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Champlain à l'intersection de la 2e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

En réponse aux nombreuses requêtes de résidents et d'un accident impliquant un piéton, le comité technique de la division du soutien technique et réalisation de projets a réalisé une étude de justification de feux de circulation à l'intersection du boulevard Champlain et de la 2e Avenue.

Le résultat de l'étude, selon l'analyse des sept critères du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et de l'augmentation de l'achalandage piéton projeté, conclu que basé sur le critère # 6 : débit minimal de piétons, l'implantation d'un feu de circulation accompagné d'un feu pour les piétons est justifiée à l'intersection Boulevard Champlain/ 2e Avenue.

En attente de l'installation de ce feu de circulation, comme mesure de mitigation, l'arrondissement procédera à l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur le boulevard Champlain dans les 2 directions à l'intersection de la 2e Avenue. Cette nouvelle installation sera accompagnée d'une réduction de vitesse de 50km/h à 30 km/h vis à vis le pump track entre l'avenue Allion et la 3e Avenue comme zone parc. Voir en pièce-jointe la note technique de justification signé par un ingénieur incluant en annexe le plan de signalisation signé et scellé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux indiquant la position des arrêts à venir seront installés aux emplacement prévus 30 jours précédant leurs implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés aux approches est et ouest du carrefour une fois les panneaux d'arrêt implantés et demeureront en place durant minimalement 30 jours.

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés sous les nouveaux panneaux de prescription de vitesse maximale et demeureront en place durant minimalement 30 jours.

Justification

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les panneaux d'arrêt sont en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation des panneaux ainsi que pour le marquage.

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :
- Encourageant les déplacements actifs

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de ce panneau d'arrêt contribuera à la sécurité des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC

Le : 2025-03-26

Cheffe de division, division Soutien technique

Cheffe de division par interim division Soutien technique



Dossier # : 1257151011

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans la baie de virage à droite du boulevard Bishop-Power en direction nord à l'intersection du boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans la baie de virage à droite du boulevard Bishop-Power en direction nord à l'intersection du boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 17:45

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1257151011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans la baie de virage à droite du boulevard Bishop-Power en direction nord à l'intersection du boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En réponse aux requêtes de résidents et de la garderie « Centre de l'Exploration » concernant la sécurité de la traverse pour piéton dans la baie de virage à droite du boulevard Bishop-Power en direction nord à l'intersection du boulevard LaSalle, le comité technique de la division du soutien technique et réalisation de projets a réalisé un plan de signalisation y ajoutant un panneau d'arrêt obligatoire.

Cette nouvelle installation sera accompagnée d'une mise aux normes de la signalisation verticale de l'intersection. Voir en pièce-jointe le plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux indiquant la position des arrêts à venir seront installés aux emplacement prévus 30 jours précédant leurs implantation.

Un panneau de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » sera installé une fois le panneau d'arrêt implanté et demeurera en place durant minimalement 30 jours.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les panneaux d'arrêt sont en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation des panneaux ainsi que pour le marquage

MONTREAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :

- Encourageant les déplacements actifs

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de ce panneau d'arrêt contribuera à la sécurité des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien technique

Le : 2025-03-26



Dossier # : 1257151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire en direction sud sur le boulevard Guy Bouchard à l'intersection de la rue Louis-Hébert dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire en direction sud sur le boulevard Guy Bouchard à l'intersection de la rue Louis-Hébert dans l'arrondissement de LaSalle; et
D'autoriser une zone de stationnement interdit de quinze (15) mètres devant l'entrée du parc Angrignon à l'intersection du boulevard Guy Bouchard et de la rue Louis-Hébert dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-27 17:42

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1257151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire en direction sud sur le boulevard Guy Bouchard à l'intersection de la rue Louis-Hébert dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En réponse à une requête de résident concernant un arrêt obligatoire manquant en direction sud sur le boulevard Guy Bouchard à l'intersection de la rue Louis-Hébert, le comité technique de la division du soutien technique et réalisation de projets a réalisé un plan de signalisation y ajoutant un panneau d'arrêt obligatoire.

Cette nouvelle installation sera accompagnée d'une mise aux normes de la signalisation verticale de l'intersection incluant une zone de stationnement interdit de quinze (15) mètres devant la sortie du parc Angrignon améliorant la visibilité des piétons à l'intersection.

Voir en pièce-jointe le plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux indiquant la position des arrêts à venir seront installés aux emplacement prévus 30 jours précédant leurs implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés aux approches est et ouest du carrefour une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place durant minimalement 30 jours.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les panneaux d'arrêt sont en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation des panneaux ainsi que pour le marquage.

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :
- Encourageant les déplacements actifs

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de ce panneau d'arrêt contribuera à la sécurité des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien technique

Le : 2025-03-26



Dossier # : 1255459011

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et de sécurité publique et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

D'adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-12 20:14

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 2030-LAS-64 amendant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et de sécurité publique et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, ainsi que la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement procède actuellement à une réflexion sur la manière la plus efficace de traiter les demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière sur son territoire. Les modifications proposées au Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 visent à permettre à l'arrondissement de continuer à offrir des services optimaux tout au long de cette réflexion, notamment en facilitant le traitement des demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière.

L'arrondissement souhaite également bonifier la période de stationnement permise pour le stationnement du poste de mise à l'eau. La réglementation actuelle prévoyait une période maximale de 24h, qui serait majorée à 48h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 est modifié à son texte afin d'abroger les dispositions relatives au comité de circulation et sécurité publique ainsi qu'afin de modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées afin de retirer les références au comité de circulation et sécurité publique.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT la réflexion en cours concernant le traitement des demandes relatives à la circulation et de la sécurité routière;
CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite maintenir des services optimaux durant cette démarche;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du Projet de règlement 2030-LAS-64.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 3 mars 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du projet de règlement
2. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
3. Avril 2025 : Publication et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillerere en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-02-21



Dossier # : 1252484010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0171 autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfections des différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0171 autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments de l'arrondissement LaSalle.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2025-03-31 09: 50

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1252484010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0171 autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfections des différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2025, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le règlement numéro LAS-0171 intitulé *Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle*. Ce règlement a pour objet d'autoriser un emprunt 5 537 000 \$ pour un terme de 20 ans. L'emprunt sera à la charge des contribuables de l'arrondissement de LaSalle.

Ce règlement est soumis à la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0073 (1249692009) - Avis de motion - Règlement d'emprunt LAS-0171 pour la réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle
CA25 20 0074 (1249692009) - Dépôt et présentation - Projet de règlement d'emprunt LAS-0171 pour la réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle
CA25 20 0123 (1249692009) - Adoption - Règlement d'emprunt LAS-0171 - Réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

DESCRIPTION

La procédure de demande de scrutin référendaire a eu lieu les 24, 25, 26, 27 et 28 mars 2025 et aucune demande n'a été reçue.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe

Le : 2025-03-31



Dossier # : 1255459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2025-03-31 11:38

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

CONTENU**CONTEXTE**

Incontournables du paysage montréalais, les terrasses commerciales contribuent à l'attractivité des commerces et à l'ambiance des zones commerciales. Or, à la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de terrasse commerciale sur le domaine privé est contraignante, particulièrement pour les commerces disposant de peu d'espace libre sur leur terrain. De plus, elle mériterait d'être clarifiée et gagnerait à être revue afin d'assurer la cohérence avec les normes prévues pour les cafés-terrasses sur le domaine public. L'arrondissement souhaite donc réviser l'encadrement des terrasses commerciales afin d'assurer un encadrement cohérent avec le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060, d'en faciliter l'implantation et de simplifier et clarifier les normes relatives à leur aménagement.

Le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public numéro LAS-0060 est modifié conjointement par le Règlement LAS-0060-04.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié à son texte afin de réviser les normes particulières aux terrasses commerciales en :

- Retirant la distance minimale de un (1) mètre entre une terrasse commerciale et toute de limite de terrain;
- Clarifiant les normes relatives à la présence de murs fermés et à l'obligation de délimiter une terrasse commerciale;
- Prohibant l'usage d'appareil sonore, la danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles ainsi que la cuisson et la préparation d'aliments ou de boissons sur une terrasse commerciale;
- Autorisant l'implantation d'une terrasse commerciale par établissement dans un espace de stationnement, malgré les normes relatives au nombre de cases de stationnement requis au Règlement de zonage numéro 2098;

- Encadrant l'implantation de terrasses commerciales dans un espace de stationnement par des normes relatives :
 - au nombre et aux types de cases pouvant être occupées;
 - à la superficie maximale de la terrasse;
 - à la conformité aux autres dispositions du Règlement de zonage numéro 2098.

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.2 visant à « Stimuler le développement économique »;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite soutenir le dynamisme commercial local, notamment en facilitant l'aménagement de terrasses commerciales;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de se doter d'un cadre réglementaire normatif clair et plus simple de compréhension et d'application;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-210.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-29



Dossier # : 1255459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter du règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaires, à préciser les classes d'usage pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des conditions d'autorisation.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2025-03-31 11:39

Signataire : Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter du règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaires, à préciser les classes d'usage pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des conditions d'autorisation.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'utilisation de conteneurs accessoirement aux usages commerciaux, industriels, services publics et communautaires, à préciser les classes d'usage pour lesquels ils sont autorisés et à fixer des conditions d'autorisation.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis les dernières années, l'arrondissement a constaté une augmentation de la demande pour l'utilisation de conteneurs sur son territoire. Cette popularité croissante s'explique notamment par le fait que ceux-ci représentent une solution d'entreposage à la fois durable, accessible, sécuritaire et abordable, répondant ainsi aux besoins variés des entreprises et organismes locaux.

Par ailleurs, l'utilisation des conteneurs s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire, en offrant une seconde vie à ces structures initialement conçues pour le transport maritime. Ce réemploi contribue également à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives sur le territoire de l'arrondissement.

Afin de répondre à cette demande croissante, ce projet de règlement vise leur autorisation dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et services publics. Il prévoit également plusieurs mesures d'encadrement afin de garantir leur intégration harmonieuse dans le paysage urbain, notamment en ciblant les usages pour lesquels ils sont autorisés, en limitant leur nombre et en précisant les cours et les marges dans lesquelles ils peuvent être implantés.

En parallèle, un second projet de modifications règlementaires vient accompagner celui-ci : une modification du Règlement de construction (2099-LAS-12) pour assujettir l'installation d'un conteneur en zone commerciale à l'obtention d'un certificat d'autorisation, renouvelable annuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin de :
Permettre l'installation de conteneur dans les zones commerciales, industrielles,

communautaire et services publics à différentes conditions selon l'usage. Ces conditions visent à encadrer :

- Le nombre maximum de conteneurs par établissement;
- Les cours dans lesquelles ils sont autorisés;
- La distance à laquelle ils doivent se situer par rapport à une ouverture;
- Leur maintien en bon état et exempté de rouille.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-209 étant donné que les conteneurs constituent une solution d'entreposage abordable, accessible et sécuritaire et qu'ils contribuent à l'économie circulaire, à soutenir l'entrepreneuriat local et à diversifier les offres d'activités récréatives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 10 février 2025 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2025 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2025 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 3 mars 2025 : Adoption par le conseil d'un second projet de règlement
5. Mars 2025 : Période d'approbation référendaire
6. 7 avril 2025 : Adoption par le conseil du règlement
7. Avril 2025 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillere en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-29



Dossier # : 1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter du Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides - Résiduel

D'adopter le Règlement 2098-LAS-208 (Résiduel) modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2025-03-31 11:38

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter du Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides - Résiduel

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides, le 3 mars 2025. Un avis public annonçant la période d'approbation référendaire a été publié en date du 12 mars 2025. Les personnes intéressées et habiles à voter pouvaient déposer une demande d'approbation référendaire jusqu'au 19 mars 2025. Suite au processus, trois demandes ont été reçues et analysées par l'arrondissement. Pour qu'une demande d'approbation référendaire soit valide, elle doit contenir 12 signatures de personnes habiles à voter d'une même zone, ou la majorité si la zone compte moins de 21 personnes habiles à voter.

Demande provenant de la zone C01-12 :

Un minimum de 12 signatures valides ont été reçues par l'arrondissement.

Demande provenant de la zone C02-07 :

Un minimum de 12 signatures valides ont été reçues par l'arrondissement.

Demande provenant de la zone C02-11 :

L'arrondissement a reçue six signatures, six signatures sont manquantes pour permettre l'ouverture d'un registre.

Compte tenu des résultats de l'analyse des demandes d'approbation référendaire, l'arrondissement procédera à l'adoption, lors de sa prochaine séance du conseil du :

- Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides (RÉSIDUEL);
- Règlement 2098-LAS-208-1 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides (À l'égard de la zone C01-12);

- Règlement 2098-LAS-208-2 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides (À l'égard de la zone C02-07);

Suite à l'adoption, un avis public sera publié informant les personnes habiles à voter, du mécanisme de la tenue du registre.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et
greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Le Village des Rapides figure parmi les premiers efforts d'occupation du territoire à LaSalle. Compris entre les boulevards Champlain et LaSalle ainsi que les 1^{re} et 9^e avenues, la localisation du Village des Rapides est conditionnée par sa proximité avec les rapides de Lachine, élément géographique majeur à l'origine de la fondation de Montréal. Le Village présente un cadre physique et paysager qui se distingue du reste des territoires urbanisés de l'arrondissement. Il recèle d'une richesse historique et patrimoniale reconnue qui mérite d'être mise en valeur et d'être davantage encadrée. Les caractéristiques particulières au quartier, sa proximité avec le centre-ville, l'abordabilité des immeubles par rapport à des milieux de vie similaires à Montréal et les activités récréotouristiques liées au parc des Rapides sont tous des atouts qui engendrent des pressions immobilières susceptibles de modifier les qualités architecturales et paysagères du Village.

Dans le cadre de la révision des dispositions discrétionnaires au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) (LAS-0146-4) s'appliquant au Village des Rapides, le redécoupage de ce secteur nécessite une modification des limites des zones touchées.

De plus, puisque cette modification a également comme objectif de mettre en place des conditions favorables à la revitalisation des rues Centrale et Édouard, celle-ci traduit les recommandations données dans le cadre de l'étude de l'armature commerciale du Village des Rapides.

En résumé, l'étude fourni des recommandations favorisant un meilleur positionnement économique sur le recrutement commercial, les usages, les générateurs d'achalandage et la réglementation qui peuvent se résumer ainsi :

- Valorisation des services personnels, des boutiques, d'alimentation et de restauration;
- Améliorer la qualité et la diversité de l'offre commerciale;
- Optimisation de l'offre de proximité.

En réponse à la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, ce projet de règlement s'inscrit dans l'orientation 2 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment par l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain » : « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire. L'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain ».

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) est modifié conjointement par le Règlement 2098-LAS-4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié à son texte et à ses cédules afin :

- D'ajuster la délimitation des zones composant le secteur du Village des Rapides en s'arrimant aux unités de paysage introduites par le Règlement 2098-LAS-4, à la cédule A, au plan de zonage;
- De reconduire les usages résidentiels et certains usages communautaires et modifier les usages commerciaux, en redéfinissant les grilles des usages et normes, à la cédule B;
- D'introduire des conditions d'exercice pour certains usages commerciaux, au texte du Règlement;
- D'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage et au contrôle discrétionnaire des ouvertures et saillies, au texte du Règlement;
- D'introduire les définitions d'une « unité de paysage » et d'un « type architectural » à l'index terminologique;
- D'assurer l'application de certaines dispositions spéciales par l'arrimage des numéros de zones;

De corriger les termes utilisés pour faire référence au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain », « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire » et « l'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain »;

Considérant l'étude de l'armature commerciale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement d'assurer la qualité des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans un des secteurs de valeur patrimoniale de son territoire;

Considérant que l'arrondissement désire mettre en place des conditions favorables à la revitalisation de la rue Centrale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-208.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

Tel qu'inscrit à la planification stratégique Montréal 2030, en agissant à l'échelle d'intervention du quartier, le projet de règlement répond à la priorité « Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole », pour une métropole vibrante et rayonnante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Dépôt d'un avis de motion et adoption par le conseil du premier projet de règlement : 13 janvier 2025;
2. Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique : janvier 2025;
3. Tenue de l'assemblée publique de consultation : janvier 2025;
4. Adoption par le conseil d'arrondissement du deuxième projet de règlement : 10 février 2025;
5. Période d'approbation référendaire : février-mars 2025;
6. Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement : 3 mars 2025;
7. Entrée en vigueur du Règlement : dans les 120 jours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-12-20



Dossier # : 1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-01-03 10:09

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Le Village des Rapides figure parmi les premiers efforts d'occupation du territoire à LaSalle. Compris entre les boulevards Champlain et LaSalle ainsi que les 1^{re} et 9^e avenues, la localisation du Village des Rapides est conditionnée par sa proximité avec les rapides de Lachine, élément géographique majeur à l'origine de la fondation de Montréal. Le Village présente un cadre physique et paysager qui se distingue du reste des territoires urbanisés de l'arrondissement. Il recèle d'une richesse historique et patrimoniale reconnue qui mérite d'être mise en valeur et d'être davantage encadrée. Les caractéristiques particulières au quartier, sa proximité avec le centre-ville, l'abordabilité des immeubles par rapport à des milieux de vie similaires à Montréal et les activités récréotouristiques liées au parc des Rapides sont tous des atouts qui engendrent des pressions immobilières susceptibles de modifier les qualités architecturales et paysagères du Village.

Dans le cadre de la révision des dispositions discrétionnaires au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) (LAS-0146-4) s'appliquant au Village des Rapides, le redécoupage de ce secteur nécessite une modification des limites des zones touchées.

De plus, puisque cette modification a également comme objectif de mettre en place des conditions favorables à la revitalisation des rues Centrale et Édouard, celle-ci traduit les recommandations données dans le cadre de l'étude de l'armature commerciale du Village des Rapides.

En résumé, l'étude fourni des recommandations favorisant un meilleur positionnement économique sur le recrutement commercial, les usages, les générateurs d'achalandage et la réglementation qui peuvent se résumer ainsi :

- Valorisation des services personnels, des boutiques, d'alimentation et de restauration;
- Améliorer la qualité et la diversité de l'offre commerciale;
- Optimisation de l'offre de proximité.

En réponse à la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, ce projet de règlement s'inscrit dans l'orientation 2 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment par l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain » : « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire. L'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain ».

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) est modifié conjointement par le Règlement 2098-LAS-4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié à son texte et à ses cédules afin :

- D'ajuster la délimitation des zones composant le secteur du Village des Rapides en s'arrimant aux unités de paysage introduites par le Règlement 2098-LAS-4, à la cédule A, au plan de zonage;
- De reconduire les usages résidentiels et certains usages communautaires et modifier les usages commerciaux, en redéfinissant les grilles des usages et normes, à la cédule B;
- D'introduire des conditions d'exercice pour certains usages commerciaux, au texte du Règlement;
- D'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage et au contrôle discrétionnaire des ouvertures et saillies, au texte du Règlement;
- D'introduire les définitions d'une « unité de paysage » et d'un « type architectural » à l'index terminologique;
- D'assurer l'application de certaines dispositions spéciales par l'arrimage des numéros de zones;

De corriger les termes utilisés pour faire référence au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain », « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire » et « l'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain »;

Considérant l'étude de l'armature commerciale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement d'assurer la qualité des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans un des secteurs de valeur patrimoniale de son territoire;

Considérant que l'arrondissement désire mettre en place des conditions favorables à la revitalisation de la rue Centrale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-208.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

Tel qu'inscrit à la planification stratégique Montréal 2030, en agissant à l'échelle d'intervention du quartier, le projet de règlement répond à la priorité « Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole », pour une métropole vibrante et rayonnante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Dépôt d'un avis de motion et adoption par le conseil du premier projet de règlement : 13 janvier 2025;
2. Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique : janvier 2025;
3. Tenue de l'assemblée publique de consultation : janvier 2025;
4. Adoption par le conseil d'arrondissement du deuxième projet de règlement : 10 février 2025;
5. Période d'approbation référendaire : février-mars 2025;
6. Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement : 3 mars 2025;
7. Entrée en vigueur du Règlement : dans les 120 jours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-12-20



Dossier # : 1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

D'adopter le Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-01-03 10:09

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de Règlement 2098-LAS-208 modifiant le Règlement de zonage 2098 afin de s'arrimer avec le Règlement LAS-0146-4 et soutenir la revitalisation commerciale des rues Centrale et Édouard dans le Village des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Le Village des Rapides figure parmi les premiers efforts d'occupation du territoire à LaSalle. Compris entre les boulevards Champlain et LaSalle ainsi que les 1^{re} et 9^e avenues, la localisation du Village des Rapides est conditionnée par sa proximité avec les rapides de Lachine, élément géographique majeur à l'origine de la fondation de Montréal. Le Village présente un cadre physique et paysager qui se distingue du reste des territoires urbanisés de l'arrondissement. Il recèle d'une richesse historique et patrimoniale reconnue qui mérite d'être mise en valeur et d'être davantage encadrée. Les caractéristiques particulières au quartier, sa proximité avec le centre-ville, l'abordabilité des immeubles par rapport à des milieux de vie similaires à Montréal et les activités récréotouristiques liées au parc des Rapides sont tous des atouts qui engendrent des pressions immobilières susceptibles de modifier les qualités architecturales et paysagères du Village.

Dans le cadre de la révision des dispositions discrétionnaires au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) (LAS-0146-4) s'appliquant au Village des Rapides, le redécoupage de ce secteur nécessite une modification des limites des zones touchées.

De plus, puisque cette modification a également comme objectif de mettre en place des conditions favorables à la revitalisation des rues Centrale et Édouard, celle-ci traduit les recommandations données dans le cadre de l'étude de l'armature commerciale du Village des Rapides.

En résumé, l'étude fourni des recommandations favorisant un meilleur positionnement économique sur le recrutement commercial, les usages, les générateurs d'achalandage et la réglementation qui peuvent se résumer ainsi :

- Valorisation des services personnels, des boutiques, d'alimentation et de restauration;
- Améliorer la qualité et la diversité de l'offre commerciale;
- Optimisation de l'offre de proximité.

En réponse à la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle, ce projet de règlement s'inscrit dans l'orientation 2 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment par l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain » : « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire. L'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain ».

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durable (PIIAD) est modifié conjointement par le Règlement 2098-LAS-4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié à son texte et à ses cédules afin :

- D'ajuster la délimitation des zones composant le secteur du Village des Rapides en s'arrimant aux unités de paysage introduites par le Règlement 2098-LAS-4, à la cédule A, au plan de zonage;
- De reconduire les usages résidentiels et certains usages communautaires et modifier les usages commerciaux, en redéfinissant les grilles des usages et normes, à la cédule B;
- D'introduire des conditions d'exercice pour certains usages commerciaux, au texte du Règlement;
- D'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage et au contrôle discrétionnaire des ouvertures et saillies, au texte du Règlement;
- D'introduire les définitions d'une « unité de paysage » et d'un « type architectural » à l'index terminologique;
- D'assurer l'application de certaines dispositions spéciales par l'arrimage des numéros de zones;

De corriger les termes utilisés pour faire référence au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

JUSTIFICATION

Considérant l'orientation 2 de la planification stratégique 2023-2030 portant sur « un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère », notamment l'axe d'intervention 2.4 visant à « Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain », « LaSalle reconnaît la valeur de son patrimoine et de son histoire » et « l'arrondissement se préoccupe de la qualité de son cadre bâti, de son parc immobilier, de son architecture et de son design urbain »;

Considérant l'étude de l'armature commerciale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement d'assurer la qualité des interventions sur le cadre bâti et les aménagements dans un des secteurs de valeur patrimoniale de son territoire;

Considérant que l'arrondissement désire mettre en place des conditions favorables à la revitalisation de la rue Centrale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de simplifier et clarifier la réglementation;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-208.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

Tel qu'inscrit à la planification stratégique Montréal 2030, en agissant à l'échelle d'intervention du quartier, le projet de règlement répond à la priorité « Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole », pour une métropole vibrante et rayonnante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Dépôt d'un avis de motion et adoption par le conseil du premier projet de règlement : 13 janvier 2025;
2. Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique : janvier 2025;
3. Tenue de l'assemblée publique de consultation : janvier 2025;
4. Adoption par le conseil d'arrondissement du deuxième projet de règlement : 10 février 2025;
5. Période d'approbation référendaire : février-mars 2025;
6. Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement : 3 mars 2025;
7. Entrée en vigueur du Règlement : dans les 120 jours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-12-20



Dossier # : 1255459013

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le premier projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, la résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098, puisqu'il :

- respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:20

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1255459013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le premier projet de résolution PP-36 visant à autoriser un usage d'utilité publique sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre) et définir les normes et les conditions relatives au stationnement et à la gestion des matières résiduelles pour cet usage, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage numéro 2098.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003511084) a été déposée le 2 février 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'autoriser l'aménagement d'un centre opérationnel de l'Agence de mobilité durable à l'intérieur du bâtiment situé sur le lot 1 449 273 (2345, rue Lapierre).

Le site visé est situé du côté nord de la rue Lapierre, sur un îlot délimité par la rue Cordner et le boulevard Newman. Le site se trouve dans un secteur à dominance industrielle, mais est aussi directement adjacent à un secteur résidentiel qui débute du côté sud de la rue Lapierre.

Le site comprend un bâtiment qui a été construit en 1965. Celui-ci a une hauteur d'un étage et occupe une superficie approximative de 5 524 mètres carrés.

Un PPCMOI s'avère nécessaire pour ce projet puisque les activités prévues pour le centre opérationnel sont assimilables à un usage de la classe « utilité légère u1 » alors que seuls les usages industriels légers sont autorisés dans la zone où se trouve le 2345 rue Lapierre. Des dérogations aussi sont nécessaires afin de permettre la réalisation d'un stationnement intérieur répondant aux besoins de l'AMD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet consiste en l'aménagement d'un centre opérationnel de l'Agence de mobilité durable à l'intérieur d'une partie du bâtiment existant, incluant l'ajout d'un stationnement intérieur au rez-de-chaussée. Le bâtiment visé est actuellement vacant, le projet permettrait donc de revaloriser celui-ci.

Le projet occupera environ 2 448 mètres carrés à l'intérieur du bâtiment et comprendra un espace bureau, une aire de stationnement intérieure de 39 cases destinée aux véhicules de service, et un espace d'entreposage pour l'équipement et le matériel nécessaires aux activités du centre opérationnel. Aucuns travaux mécaniques ne seront réalisés sur les lieux outre des travaux d'entretien légers des véhicules (ex. : remplacement d'essuie-glace, remplissage du réservoir de liquide de lave-glace ou nettoyage des véhicules).

L'accès au stationnement intérieur se fera en convertissant deux quais de chargement existants.

Les activités projetées sont compatibles avec des activités industrielles légères autorisées au sein de la zone où se trouve le site visé. Aucun enjeu de cohabitation avec les établissements voisins n'est anticipé et il demeurera donc possible d'utiliser le reste du bâtiment à des fins industrielles.

Conformité au Plan d'urbanisme

Le projet est localisé dans l'affectation Secteurs d'emplois. Les composantes autorisées dans cette affectation sont l'industrie, les bureaux, les commerces et les équipements collectifs ou institutionnels.

Le projet est donc conforme aux usages prévus dans un secteur d'emplois en vertu au Plan d'urbanisme.

Dérogations

Le projet implique des dérogations au Règlement de zonage 2098 :

- Autoriser l'usage utilité légère u1 dans la zone I12-18;
- Autoriser des normes particulières relatives au stationnement en n'exigeant aucune case de stationnement supplémentaire et en prévoyant des normes réduites pour la largeur des allées de circulation et les dimensions des cases de stationnement;
- Autoriser un espace de remisage des déchets en cour latérale;
- Ne pas exiger d'espace de chargement.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 mars 2025, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 (PPCMOI)* puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 12 mars 2025
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 7 avril 2025
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : avril 2025
4. Assemblée publique de consultation : 23 avril 2025
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 5 mai 2025
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : mai 2025
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 4 juin 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : juin ou juillet 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence NAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-03-27

**Dossier # : 1255459002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, la résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, la résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot n° 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose de démolir un bâtiment d'une valeur patrimoniale faible;
- S'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant et considère l'échelle humaine du contexte d'insertion;
- Contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Présente une organisation fonctionnelle de qualité, notamment au regard des accès au site et sa perméabilité;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et de l'aménagement des lieux;
- Propose des aménagements durables dans une perspective de transition écologique.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-02-03 11:30**Signataire :**

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, la résolution PP-33 visant à autoriser sur le lot no 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage no 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003191252) a été déposée le 5 juillet 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour démolir le bâtiment commercial existant et construire un bâtiment multifamilial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

La demande vise la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment multifamilial de 69 logements répartis sur 3 étages. Le bâtiment sera construit sur le lot numéro 1 449 545. Il s'agit d'un terrain situé à l'angle de la rue Lapierre et la rue Leclerc. Ce projet s'implante au cœur de l'arrondissement dans un secteur à vocation majoritairement résidentielle.

À la suite de l'analyse de l'étude patrimoniale reçue, il est conclu que le lieu ne possède qu'un faible intérêt patrimonial.

Implanté à proximité du campus du Cégep André-Laurendeau, le projet se positionne comme une nouvelle opportunité de logements. Bâtissant sur une parcelle à l'abandon, le projet prend parti de redynamiser et de reverdir un terrain de stationnements nuisant à l'animation de la rue Lapierre. Il offre une typologie diversifiée de logements.

Le programme prévoit aussi de multiples espaces communs aménagés intérieurs comme extérieurs d'une superficie totale de 6 891 pi². De plus, Il est caractérisé par deux façades principales qui bénéficient d'un traitement architectural de qualité. L'accès au stationnement se fait à partir de la rue Lapierre, par une porte de garage intégrée au bâtiment. Il faut noter que le projet a tout de même conservé le ratio de stationnements règlementaire à 1,25

case/logement. Par conséquent, quatre-vingt-douze (92) cases de stationnement sont disposées entièrement au niveau de sous-sol. Seize cases seront munies de bornes électriques et cinq cases sont réservées pour les personnes à mobilité réduite. De plus, une case sera dédiée à l'autopartage. Le projet offre soixante-dix (70) espaces dédiés aux vélos dont trente-sept (37) sont répartis au niveau du sous-sol.

La volumétrie du bâtiment, caractérisée par des jeux de volumes, des avancées et des retraits, favorise une gradation harmonieuse et une transition entre ce projet et les bâtiments voisins. L'avant corps de 3 étages en briques brunâtre et greige, s'aligne avec la hauteur des maisons et duplex à proximité. Il s'agit de deux typologies prédominantes dans le quartier. Le corps principal se trouve en recul et le revêtement d'acrylique gris très pâle est en dialogue avec les constructions plus récentes. Le bâtiment décrit un rythme distinctif, mais subtil à l'aide d'un jeu de nuances ton sur ton du revêtement et d'un traitement architectural de qualité. L'utilisation de ces matériaux de revêtement de qualité et l'abondance des ouvertures sur les façades permettent de mettre en valeur l'emplacement du site et le caractère d'ensemble du secteur. Le bâtiment est scindé en 3 parties, puis morcelé afin d'exprimer une volumétrie plus ponctuée et réinterprète le rythme parcellaire du voisinage immédiat afin de respecter échelles et ampleur du quartier. En effet, en proposant un bâtiment de 3 étages ainsi qu'un volume plus long et uni sur Lapierre, le bâtiment fait écho à l'école secondaire de 4 étages de l'autre côté de la rue. Le bâtiment a un effet mansardé en façade arrière ce qui permet d'alléger la hauteur du bâtiment vers les habitations à l'arrière.

Le concept d'aménagement paysager s'intègre à l'architecture du bâtiment et favorise le verdissement et l'augmentation de la canopée sur le site avec 57 plantations d'arbres à grands déploiement. De plus, 60 % du toit est végétalisé.

Voici les particularités du projet :

Particularités écologiques

- 60 % de toits verts
- Verdissement au sol abondant
- Stationnements entièrement en souterrain
- 16 cases de stationnement équipés de bornes électriques
- 100 % de précâblage
- 1 case en autopartage
- 70 supports à vélo

Hauteur et volumétrie

- 3 étages scindés en 3 parties
- Jeux de volumes par des avancées et retraits
- Parapets montés afin de créer davantage de rythme et d'exprimer une volumétrie ponctuée
- Mur de la façade arrière en angle afin d'assurer une meilleure intégration

Architecture et matérialité

- Façades revêtues majoritairement de brique avec jeu de nuances ton sur ton
- Abondance d'ouvertures sur les façades
- Jeu de maçonnerie au-dessus des ouvertures
- Revêtement métallique sur la section du dernier étage en mur arrière

Le projet déroge aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement de zonage n° 2098

- Coefficient d'occupation au sol
- Implantation
- Hauteur en mètres
- Nombre de logements par bâtiment
- Proportion de maçonnerie
- L'aire de remisage temporaire des déchets
- Espace de chargement
- Distance de la construction souterraine
- Différence de niveau du plancher du rez-de-chaussée avec le bâtiment adjacent

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146* se trouvant aux chapitres 3, 4 et 27.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères *du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146*. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 septembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose de démolir un bâtiment d'une valeur patrimoniale faible;
- S'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant et considère l'échelle humaine du contexte d'insertion;
- Contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Présente une organisation fonctionnelle de qualité, notamment au regard des accès au site et sa perméabilité;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et de l'aménagement des lieux;
- Propose des aménagements durables dans une perspective de transition écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 11 septembre 2024
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 10 février 2025
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : février 2025
4. Assemblée publique de consultation : février 2025
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 3 mars 2025
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : mars 2025
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 7 avril 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-01-30



Dossier # : 1255459014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 9638, boulevard LaSalle (lot 1 930 123).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003396288), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 9638, boulevard LaSalle (lot 1 930 123), considérant que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 14 : le parcours riverain et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Contribue à l'évolution du milieu.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-03-28 12:42

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1255459014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 9638, boulevard LaSalle (lot 1 930 123).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003396288) a été déposée le 8 mai 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis aux chapitres 14 : le parcours riverain et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet concerne une propriété riveraine, située sur le boulevard LaSalle, au bout de l'avenue Stirling.

Construit en 1854 et situé au sein de la zone H07-63, l'usage exercé dans ce bâtiment de deux (2) étages et d'implantation isolée est une habitation unifamiliale (h1). Ses façades principale et latérale droite arborent des revêtements de pierre, d'aluminium et de masonite. Alors que ses façades latérale gauche et arrière arborent des revêtements d'aluminium et de masonite.

En façade principale, les travaux projetés visent à :

- remplacer le revêtement en pierre au rez-de-chaussée par la maçonnerie de Techo-Bloc;
- remplacer les revêtements en aluminium et en masonite au deuxième étage par le bois d'ingénierie Maibec CanExcel;

- remplacer les revêtements en aluminium d'une section du rez-de-chaussée par le bois d'ingénierie Maibec CanExcel.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : pierre Brandon, teinte Gris Sienna Onyx de Techo-Bloc ou équivalent
- Revêtement léger : bois d'ingénierie VStyle, teinte Blanc de Maibec CanExcel ou équivalent

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 14 : le parcours riverain et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 mars 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 14 : le parcours riverain et 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- Favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle des projets;
- Contribue à l'évolution du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2025-03-27



Dossier # : 1256456004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2025-03-31 08:51

Signataire : Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1256456004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-31

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines